

Sommaire

Notre lutte prend une nouvelle dimension	2-3
La grève à l'O.R.T.F.	4
Sur les négociations	5
Relevé de conclusions Education Nationale	6
Relevé de conclusions Fonction Publique	7
Les accords de Grenelle	8-9
Suite aux accords de Grenelle : Secteur public et secteur nationalisé	10
Mesures propres à la Fonction Publique et à l'Education Nationale	11
Les événements de mai-juin et la F.E.N.	12 à 25
La révolte internationale des étudiants	26-28
La grève à la Radio-télévision scolaire	28
Commission administrative de mai et Conseil national de juin	29-31

EN DERNIERE PAGE :
Poème et formules anonymes relevées sur les murs de la Sorbonne.

**FEDERATION
DE L'EDUCATION
NATIONALE**

10, rue de Solferino, Paris 7^e
Téléphone : 408-86-60
3 lignes groupées

Rédacteur en chef :
JAMES MARANGE
Directeur :
GEORGES AULONG

TOUT PARAIT AVOIR ETE DIT SUR LA REVOLTE DES ETUDIANTS et la grave crise intérieure qu'elle a déclenchée à laquelle ce numéro de « L'Enseignement Public » est entièrement consacré.

Est-il bien sûr pour autant que, le calme revenu dans la rue, les usines, les bureaux remis au travail, la tonalité de la campagne électorale aidant, le pays tout en-

L'AMPLEUR PRISE PAR LE MOUVEMENT SITOT APRES LE DECLENCHEMENT DE LA CRISE dans la soirée du 3 mai n'a surpris que ceux qui voulaient bien se laisser surprendre, ceux qui n'avaient jamais voulu jusque-là sérieusement tenir compte de l'inquiétude profonde des jeunes face à leur avenir dans une société où nous n'avons pas su ou pas pu leur assurer leur part de responsabilité.

Faut-il blâmer ces jeunes quand ils rendent les adultes responsables de cet état de fait, quand ils mettent en cause en tout premier lieu l'Ecole où ils étudient et se

pression policière, à la tragique escalade des affrontements de rue où les justifications profondes de la légitime révolte courrent le risque d'être finalement perdues de vue au détriment de la cause qu'on défend.

Sans justifier, encore moins reprendre à notre compte, certaines méthodes d'action dont nous avons souligné dès le 6 mai le caractère contestable, nous sommes de ceux qui n'ont jamais accepté et qui n'accepteront jamais que la jeunesse étudiante de France soit excommuniée de la communauté nationale ou — danger qui n'est pas moins grand — qu'elle s'isole elle-

« ETATS GENERAUX DE L'UNIVERSITE NOUVELLE ».

Chacun se plaît à reconnaître la valeur des travaux entrepris dans nos lycées, dans nos facultés, en se félicitant du sérieux et de la maturité dont les jeunes ont fait preuve à l'occasion des événements.

C'est pour certains d'entre nous, paraît-il, une découverte, une découverte qui fait que, de toute manière, les choses ne pourront plus être désormais ce qu'elles étaient auparavant sur le plan des rapports entre maîtres et élèves, dans l'organisation même de la vie scolaire à l'intérieur des établissements.

Mais notre ambition va au-delà d'une simple réforme, si importante soit-elle, de la vie à l'intérieur des facultés et des lycées.

Et nous sommes ambitieux car même si les jeunes ont découvert des problèmes que d'autres avaient découverts avant eux — la volonté contestataire de la jeunesse n'étant pas l'apanage de l'actuelle génération — le fait qu'ils les aient découverts d'eux-mêmes et surtout qu'ils aient fait en sorte que ces problèmes soient posés en termes irréversibles est singulièrement positif.

Ce qui nous est commun et que les jeunes, tous les jeunes et pas seulement les étudiants, ont exprimé d'une manière particulièrement pressante, c'est une conception de la place de l'homme dans la cité qui se définit non seulement en termes de plein emploi, de salaire et de justice sociale, mais qui exige un cadre de vie favorisant le développement culturel et humain.

Tout cela conduit à une politique d'ensemble, celle qui a été si souvent évoquée ces temps-ci sous les vocables de participation, d'autogestion, de cogestion, d'autonomie.

En ce qui concerne les facultés, seule l'autonomie permet le dialogue sur place, l'intervention directe des étudiants et la participation à la gestion. Mais la définition de cette autonomie, son contenu devront être sérieusement étudiés, ceux-là mêmes qui l'ont voulue ris-

quant parfois d'être surpris de certaines de ses conséquences.

Si important et difficile que soit le problème de l'Enseignement Supérieur, il ne faudrait pas que l'arbre cache la forêt. En fait, ce n'est que par un effort de tout notre enseignement contre tout ce qui entraîne l'élimination des enfants des classes laborieuses, c'est-à-dire finalement contre tout ce qui permet la structure sociale actuelle, qu'une véritable réforme démocratique sera entreprise.

Cela implique, entre autres actions, y compris dans le domaine de la recherche pédagogique fondamentale et appliquée, une consolidation de la base représentée par l'enseignement élémentaire, notamment un effort important pour la formation des instituteurs, ainsi qu'une profonde réforme de l'enseignement du second degré car c'est à ce niveau — et dès la 6^e — que s'opère, en réalité, la sélection fondée sur d'autres critères que les goûts et les aptitudes des élèves.

Il sera également nécessaire d'assurer, aux différents niveaux, une formation professionnelle qui permette les reconversions et offre les possibilités d'un perfectionnement permanent.

Enfin, il ne peut être question de développement culturel et humain sans la recherche d'un système global d'éducation permanente, élément essentiel et indispensable d'une démocratisation en profondeur de la vie sociale.

NOTRE PROGRAMME EST AMBITIEUX, sa réalisation implique des bouleversements profonds qui ne se feront pas en un jour.

Mais pour peu que nous sachions l'aborder telle qu'elle est, l'explosion de mai est positive et riche de promesses. Outre les premiers résultats obtenus pour améliorer le fonctionnement du service, des points de non-retour ont été atteints, des courants irréversibles ont été créés. Ils donnent à notre lutte pour la démocratisation de l'enseignement une nouvelle dimension que les « **Etats Généraux de l'Université Nouvelle** » nous permettront de mettre en valeur et d'apprécier à sa juste mesure.

20 juin 1968.

NOTRE LUTTE PREND UNE NOUVELLE DIMENSION

par
**James
MARANGÉ**

tier ait pris l'exacte mesure de ce qui s'est passé et saisisse bien le sens profond et la portée du mouvement parti de nos facultés, de nos lycées, de nos écoles ?

La crainte qu'on se condamne à ne rien comprendre si, comme certains tentent de le faire, on cherche à expliquer en termes d'intérêts personnels ou collectifs tout ce qui vient de se passer en France et singulièrement à Paris est-elle justifiée ?

Rien ne permet aujourd'hui de l'affirmer avec certitude ; rien ne permet non plus d'affirmer qu'on saura tirer les leçons d'un mouvement sans précédent même si, aujourd'hui, il est peu de gens osant nier qu'il ait mis en lumière la fragilité de fait d'un régime dont on ne cessait jusque-là de nous vanter l'efficace stabilité.

préparent à la vie et rejettent, au nom du droit de tous à l'instruction et à la justice sociale, des réformes que nous avons nous-mêmes condamnées en leur principe ?

S'ils sont allés très loin dans la contestation, si leur révolte a pris un tour particulier, débordant le cadre universitaire, c'est bien sûr parce que les structures de notre enseignement ne correspondent en rien à leurs besoins, c'est aussi et surtout parce que les institutions elles-mêmes et l'usage qui en est fait ne peuvent, pas plus qu'à chaque citoyen, leur donner le sentiment d'être concernés par les affaires du pays.

Un régime qui ne laisse pas sa place à la contestation, au débat, au dialogue, ne peut conduire qu'à l'explosion de la violence, à la ré-

Pour une information libre

A l'heure où nous mettons sous presse, la grève se poursuit à l'O.R.T.F. L'importance de ce mouvement et du problème qu'il pose, pour l'ensemble des citoyens de ce pays, ne saurait être sous-estimée. Ce n'est pas ici essentiellement une question de salaires ou de conditions de travail mais plus profondément, la question même du droit à l'information, élément fondamental de la démocratie qui est en jeu. Assurer la liberté et l'indépendance du plus puissant moyen d'information et de formation moderne, c'est garantir pour chaque citoyen une liberté essentielle.

La F.E.N. assure le personnel de l'O.R.T.F. de sa solidarité et réaffirme son accord avec la lutte qu'il mène pour la liberté de l'information. C'est dans cet esprit que nous avons tenu à publier la déclaration suivante émanant de l'ensemble des personnels regroupés au sein de l'Intersyndicale de l'O.R.T.F. qui donne une idée claire de la véritable dimension de la bataille engagée et permet de comprendre les raisons de l'opposition obstinée du gouvernement.

Expliquer autour de soi l'enjeu de la lutte des personnels de l'O.R.T.F. et faire prendre conscience de son importance à l'ensemble de l'opinion est un devoir pour tous les démocrates, un devoir auquel, nous l'espérons, nos camarades ne failliront pas.

Et c'est aussi pour les aider dans cette tâche que nous publions le document ci-dessous, véritable manifeste de l'Intersyndicale de l'O.R.T.F.

J. M.

L'ORTF en grève, pourquoi ?

Plus de 12 000 techniciens, ouvriers, employés, journalistes, réalisateurs et vedettes ont cessé le travail. Ils veulent que l'O.R.T.F. soit au service des 30 millions de téléspectateurs et d'auditeurs et non pas d'une propagande partisane. L'O.R.T.F. doit être le reflet fidèle de la France et des Français, de ce qu'ils font, pensent, aiment et souhaitent.

Journalistes de la radio et de la télévision, nous entendons exercer notre métier librement. Nous avons toujours cherché à le faire. Mais les pressions du gouvernement et de la direction de l'O.R.T.F., choisie par lui, nous privaient d'une partie de l'information que nous avions recueillie à votre intention.

Une crise grave a éclaté dans le pays. Conscients de nos devoirs envers vous, nous avons tout fait pour vous tenir au courant jusqu'au jour où nous en avons été totalement empêchés. Nous avons alors refusé de vous fournir une information tronquée et, tous ensemble nous avons protesté en arrêtant le travail.

Aujourd'hui le problème est posé : l'O.R.T.F. doit être indépendant de tout gouvernement et de tout parti. Il ne l'est pas encore :

— son conseil d'administration est nommé par le gouvernement,
— son directeur général aussi,
— les directeurs de la télévision et de la radio également.

L'O.R.T.F. reste la chose du gouvernement.

Le pouvoir peut :

— supprimer une émission comme « La caméra explore le temps » contre la volonté des téléspectateurs ;

— faire partir les journalistes qu'aime le public : Pasteur, de Caunes, Penchenier ;

— censurer des émissions comme la séquence « Panorama sur les mouvements étudiants » ;

— substituer à des reportages effectués dans le monde ouvrier, paysan ou universitaire des déclarations officielles sur le même sujet...

— détourner l'attention des Français de la situation intérieure du pays vers les problèmes de l'étranger...

— ouvrir largement l'antenne à la majorité et la refuser à l'opposi-

tion et même à l'opinion publique.

Il en sera ainsi tant que l'O.R.T.F. sera soumis au gouvernement. Il en sera ainsi quel que soit le gouvernement.

Pour que cela change, pour assurer aux Français une information complète et impartiale, le personnel de l'O.R.T.F. a proposé un statut qui prévoit :

— la nomination des dirigeants de l'Office par des représentants de toutes les forces de la Nation ;

— la possibilité pour tout groupe politique, syndical, économique, philosophique ou religieux de faire appel à un conseil d'arbitrage en cas de manquement à l'objectivité.

Ce statut est réaliste : des juristes l'ont étudié, des groupements politiques, des syndicats, des associations culturelles lui ont apporté leur soutien. Il devra faire l'objet d'un projet de loi ; les députés que vous allez élire seront appelés à le voter.

Exigez donc de vos candidats, de vos associations, de vos syndicats, qu'ils prennent position. Cette bataille vous concerne tous. Les grévistes de l'O.R.T.F. luttent pour vous ; ils ont besoin de vous.

NOS CAMARADES TROUVERONT, dans les pages suivantes, les « relevés de conclusions » des négociations auxquelles la F.E.N. a participé non seulement à part entière, mais on peut dire primordiale au moins dans les deux domaines « Fonction publique » et « Education nationale ».

Ils pourront, à leur examen, juger la valeur, toujours relative, des résultats immédiats obtenus et des engagements pris à partir desquels l'action syndicale se poursuit sans trêve ni défaillance dans tous les secteurs.

Ce bref préambule n'a pas pour objet d'apporter des commentaires à leur sujet, mais de tenter de traduire le climat, de faire comprendre l'orientation suivie par les représentants de la F.E.N. à partir du 3 mai, confirmée par la C.A. du 16 mai et qui leur a servi de ligne de conduite tout au long des longues, difficiles, mais passionnantes journées (et nuits) que nous avons vécues.

LE DEVOIR DE LA F.E.N. était, pensons-nous, de lutter pour qu'en aucune circonstance il ne fut perdu de vue par qui que ce soit non seulement que la crise de l'Université fut à la source de la crise sociale qui n'eût pas éclaté sans elle, mais qu'il n'était pas possible de dissocier les problèmes de l'Education nationale des problèmes généraux dont les solutions déterminent l'évolution économique et sociale de notre pays.

Il était aussi de faire en sorte que les 450 000 salariés qu'elle représente ne soient pas exclus de négociations portant sur les salaires et les conditions de vie des travailleurs et que leurs revendications soient présentées et défendues par leurs délégués syndicaux dûment mandatés à cet effet.

Notre présence, non prévue au départ dans les négociations de la rue de Grenelle les 25, 26 et 27 mai, était l'expression de cette double volonté et le résultat d'une action obstinée et positive que nous avons menée seuls, jusqu'au succès, durant la soirée du 24 et toute la matinée du 25 mai.

A partir du moment où les étudiants réclamaient l'appui des travailleurs, ils replaçaient eux-mêmes leurs revendications sur le plan général — et c'était bien ainsi — mais ils courraient le risque de noyer leurs problèmes, et les nôtres, dans l'ensemble du problème social.

Notre devoir était alors clairement tracé et c'est la raison pour laquelle, notre présence enfin admise, nos interventions ont été, pendant les négociations de la rue de Grenelle, systématiquement consacrées aux problèmes de l'Education nationale et, laissant à d'autres les déclarations

SUR LES NÉGOCIATIONS

de nos partenaires fonctionnaires et préparé le terrain pour les négociations de la rue Oudinot dont les résultats sont loin d'être négligeables.

Là aussi nous avons suivi une orientation précise, faisant en sorte qu'en ces circonstances exceptionnelles l'accent soit mis sur les réformes ayant valeur permanente plutôt que sur une revvalorisation pure et simple du traitement de base. Et ce n'est pas forcer la vérité de dire que les majorations indiciaires uniformes et l'intégration de l'indemnité de résidence finalement acceptées par le gouvernement, qui aurait préféré porter l'effort essentiel sur le seul traitement de base, sont en grande partie le résultat de notre obstination déterminée.

ENFIN EST-IL VRAIMENT NÉCESSAIRE de souligner que nous n'avons aucune responsabilité dans le retard apporté à l'ouverture des négociations sur les problèmes de l'Education nationale, ouverture à laquelle nous avions posé des préalables rendus publics.

Quel sens, en effet, auraient eu ces négociations si, au départ, il n'était pas clairement décidé qu'il y aurait des crédits nouveaux au budget de 1968 pour l'Education nationale ?

Qu'aurait signifié des engagements sur l'élaboration d'une réforme de l'Education nationale sans des gestes concrets apportant la preuve matérielle d'une volonté réelle de rompre avec les méthodes antérieurement utilisées dans les rapports entre le ministère de l'Education nationale et les syndicats de la F.E.N. ?

Là aussi notre bataille avait un sens précis, s'inscrivait dans le cadre d'une ligne de conduite claire, précise, sur laquelle la C.A., organisme de décision de la F.E.N. s'était prononcée sans équivoque.



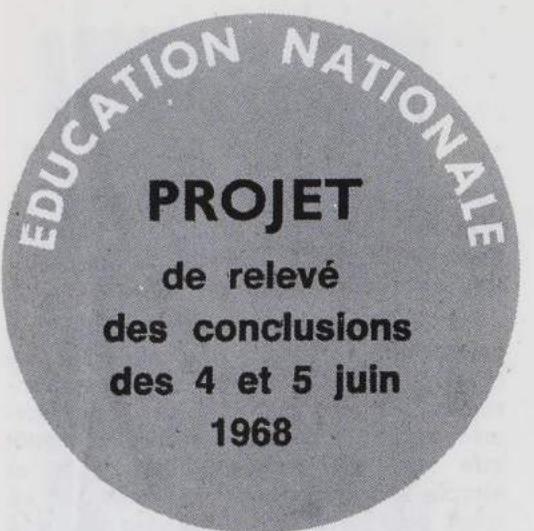
représentants qualifiés des enseignants, des étudiants et des parents, déclaration que nous avons exploitée dans les négociations au ministère de l'Education nationale, n'est pas sans intérêt pour la poursuite de notre action.

N'est pas sans intérêt non plus, même si certains peuvent maintenant considérer cette question parfaitement secondaire, l'engagement pris, dans le même cadre, d'assurer la représentation des qualités de la F.E.N. dans les conseils d'administration de la Sécurité sociale, un résultat pour lequel nous nous battions depuis près d'un an qui n'aurait pas été acquis, nul n'en doute, hors de notre présence de Grenelle.

FAUT-IL AJOUTER qu'en obligeant le Premier ministre à s'engager à présider lui-même les négociations relatives aux problèmes de la Fonction publique, en lui faisant connaître notre refus déterminé de participation à toute discussion sous la direction d'un ministre sans pouvoir, nous avons mis la F.E.N. en position de force auprès

James MARANGÉ

(1) Il s'agit des déclarations du secrétaire général de la C.F.D.T. affirmant, dans la nuit du 25 au 26, que son organisation avait posé dans les négociations le problème des revendications des étudiants.



A. — Enseignement du premier degré

Une action progressive sera entreprise en vue d'assurer les besoins prioritaires des rentrées scolaires dans une perspective d'amélioration des conditions d'enseignement dans les écoles primaires et maternelles. Cette action portera tout d'abord sur les cours préparatoires en vue de rapprocher les effectifs de ces classes de l'optimum pédagogique de vingt-cinq élèves. Des créations d'emplois à cet effet seront sollicitées au titre du collectif budgétaire de 1968.

Il en sera de même pour les décharges de classe des directeurs d'école dans les limites fixées au tableau ci-annexé.

B. — Second cycle court Collèges d'enseignement technique

Des dispositions particulières seront adoptées pour améliorer les conditions de travail des maîtres de C.E.T. En particulier, dès la rentrée 1968, les mesures suivantes seront prises dans la limite des emplois prévus au collectif :

1. Professeurs techniques adjoints : la part d'enseignement théorique dans l'enseignement pratique sera fixée à un douzième.
2. Professeurs d'enseignement général et professeurs d'enseignement technique théorique : les maxima de service seront ramenés à 21 heures.

C. — Conditions de l'enseignement dans les établissements de second degré

1. En vue d'entreprendre l'amélioration des conditions de l'enseignement dans les classes de second degré, les seuils de dédoublement des classes seront fixés, à compter de la rentrée 1968, à trente-cinq pour les CEG, CES, CET et le premier cycle des lycées, et à quarante dans le second cycle des lycées.

2. D'autre part, des mesures seront prises, dans la limite des emplois fixés au tableau annexé, en faveur des pro-

fesseurs techniques et des P.T.A. de lycées techniques.

C'est ainsi que :

- a) Le maximum de service des professeurs techniques sera ramené à trente heures.
- b) Le maximum de service des P.T.A. sera ramené à trente-deux heures pour les spécialistes d'enseignement industriel.

D. — Enseignement supérieur et recherche

Pour faciliter la rentrée de 1968, des créations d'emplois seront sollicitées au titre du collectif budgétaire. Elles porteront sur le personnel d'enseignement ainsi que sur les personnels techniques et administratifs. D'autre part, des créations seront prévues au titre du personnel de recherche du CNRS.

E. — Organisation et fonctionnement des services et des établissements scolaires

1. Des comités spécialisés étudieront les problèmes relatifs au fonctionnement interne des établissements (surveillance, intendance, secrétariat et services divers). Dans ce cadre, les conditions de service et d'études des surveillants étudieront l'objet d'un examen particulier.

Des créations d'emplois seront sollicitées au titre du collectif budgétaire de 1968 afin d'entreprendre l'amélioration progressive de la situation des services et des établissements en la matière.

2. Les problèmes d'organisation et de structure générale des établissements scolaires, y compris les questions de participation à la vie de ces établissements, feront d'autre part l'objet d'études approfondies, auxquelles seront associées les diverses parties intéressées, dans la perspective de la profonde réforme dont le gouvernement a retenu le principe. Ces études seront entreprises dans les meilleurs délais en vue de permettre l'adoption progressive de mesures d'application.

F. — Auxiliariat

1. Les problèmes touchant à la titularisation des auxiliaires des cadres administratifs et de services seront étudiés dans le cadre du protocole général concernant la fonction publique.

2. Le ministre de l'Education nationale affirme son intention d'accroître les possibilités de titularisation des maîtres auxiliaires. Les mesures susceptibles d'être retenues et qui pourront comporter des dispositions transitoires exceptionnelles seront mises au point en liaison

avec les organisations intéressées dans un délai maximum d'un mois, en vue d'être applicables pour la rentrée de 1968.

G. — Formation des maîtres

Les divers problèmes relatifs à la formation des maîtres seront étudiés à la lumière des réformes entreprises en matière de structures scolaires.

Ces études tiendront compte du souci d'apporter aux maîtres une formation mieux adaptée aux besoins d'un enseignement renouvelé.

H. — Droit syndical

Lorsque la commission prévue par le protocole de la fonction publique aura déposé ses conclusions, un groupe de travail constitué avec la participation des représentants des organisations syndicales associés aux représentants de l'administration centrale élaborera des mesures d'application pratiques propres à l'Education nationale.

oo

Un certain nombre de problèmes n'ont pu être abordés dans le courant des entretiens. Il en est ainsi notamment de la réforme de l'Université. Ces problèmes feront l'objet d'examens ultérieurs.

Projet de créations d'emplois

A	4.500	(1)
B	2.000	
C (1)	5.500	(2)
C (2)	600	
D (dont 350 CNRS)	2.000	
E (1)	1.000	
	15.600	

(1) Dont 500 au titre des décharges pour direction d'école.

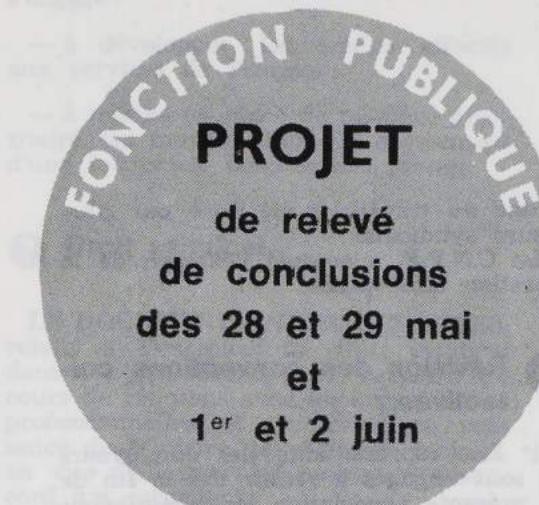
(2) Seuil de dédoublement à trente-cinq élèves et application des obligations de service de vingt et une heures d'enseignement pour les CEG.

En outre, les crédits de frais de remplacement des instituteurs seront ajustés de manière à permettre des délégations aux Inspecteurs d'académie sur la base de 5 % au lieu de 4 %.

 Imprimerie REAUMUR,
100, rue Réaumur, Paris.

Tiré sur les presses d'Offprint
32, rue Olivier-Métra, PARIS-20*

Directeur de la Publication :
Georges AULONG



Durée du travail

Le gouvernement accepte une réduction immédiate de la durée réglementaire du travail selon les modalités suivantes :

— pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 48 heures : réduction à 46 heures et demie ;

— pour les fonctionnaires astreints à une durée de travail de 45 heures : réduction à 44 heures.

Le gouvernement se conformera, en outre, pour la Fonction Publique, à ce qui a été convenu dans le projet de protocole d'accord établi au ministère des Affaires Sociales, le 27 mai 1968 (accord dit de Grenelle). Il accepte ainsi de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir dans l'avenir à la semaine de 40 heures.

Répartition de la semaine de travail

Le gouvernement est favorable au principe de la généralisation de la semaine de cinq jours mais, en raison des problèmes spécifiques que cette répartition pose dans la Fonction Publique, notamment dans les services en relation avec le public, une commission interministérielle comprenant des représentants de l'administration et des organisations syndicales étudiera ces problèmes par administration et déposera un rapport avant la fin de l'année.

Congés annuels

Le gouvernement accorde aux agents de la Fonction Publique un jour ouvrable supplémentaire de congé annuel.

Les organisations syndicales ont particulièrement insisté sur l'octroi de la 5^e semaine de congé.

Domaine social

L'ensemble des problèmes à caractère social (services sociaux, hygiène et sécurité, médecine du travail, etc...) sera examiné par une commission à constituer à cet effet.

Journées de grève

Les journées d'arrêt de travail seront en principe récupérées. Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur ses heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquise au salarié.

Les modalités de récupération seront adaptées aux différents secteurs ou services de la Fonction Publique.

Droits syndicaux

Le gouvernement affirme la très grande importance qu'il attache au problème de l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique.

Il se déclare prêt, dans un délai très court, à promouvoir un ensemble de dispositions de nature à porter au plus haut niveau d'efficacité et de confiance mutuelle les rapports entre l'Etat et les représentants des fonctionnaires.

A cet effet, il s'engage à constituer, avec toutes les organisations syndicales, une commission qui sera chargée d'étudier et d'élaborer très rapidement les mesures à prendre pour atteindre ces objectifs.

Il s'engage notamment :

— en ce qui concerne le Conseil Supérieur de la Fonction Publique :

- à donner à cet organisme, dont la composition et les règles de fonctionnement pourront être améliorées, le pouvoir de formuler en des matières à déterminer des propositions et non plus de simples avis ;

— en ce qui concerne les Comités techniques paritaires :

- à supprimer la voix prépondérante du Président ;
- à prévoir leur mise en place obligatoire au niveau de tous les départements ministériels, de toutes les directions et de tous les services centraux ;
- à élargir leurs attributions et leurs pouvoirs dans l'esprit qui a inspiré à l'origine leur création ;

● à donner un caractère obligatoire à leur consultation et à réservé un droit d'initiative aux représentants du personnel ;

● à étudier, compte tenu de la spécificité de la structure de chaque administration, la possibilité de créer des comités techniques paritaires régionaux et départementaux ;

— en ce qui concerne les Commissions administratives paritaires :

- à supprimer la voix prépondérante du Président ;
- à améliorer leurs conditions d'information et de fonctionnement ;

— en ce qui concerne les conditions d'exercice des droits syndicaux :

- à garantir le libre exercice de ces droits et à rechercher les modalités permettant d'exercer ces droits dans les meilleures conditions.

— en ce qui concerne le congé-éducation :

- à admettre pour les intéressés le bénéfice du plein traitement pendant la période de jouissance de ce congé.

Les organisations syndicales n'ont pas pu aborder un certain nombre de problèmes. Ces problèmes feront l'objet de discussions avec le ministre de la Fonction Publique.

AFFAIRES SOCIALES

Les accords de Grenelle

Projet de protocole d'accord des réunions des 25-26-27 mai

Les organisations professionnelles et syndicales, Confédération Générale du Travail, Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, Confédération française démocratique du Travail (C.F.T.C.), Confédération Française des Travailleurs Chrétiens, Confédération Générale des Cadres, Fédération de l'Education Nationale, Confédération nationale des petites et moyennes entreprises, Conseil National du Patronat Français, se sont réunies sous la présidence du Premier Ministre, en présence du Ministre des Affaires Sociales et du Secrétaire d'Etat aux Affaires Sociales chargé des problèmes de l'emploi, les 25, 26 et 27 mai.

1 Taux horaire du S.M.I.G.

LE TAUX HORAIRE DU S.M.I.G. sera porté à 3 francs au 1^{er} juin 1968.

Le salaire minimum garanti applicable à l'Agriculture ne sera fixé qu'après consultation des organisations professionnelles et syndicales d'exploitants et de salariés agricoles et des confédérations syndicales nationales.

Il a été précisé que la majoration du salaire minimum garanti n'entrainerait aucun effet automatique sur les dispositions réglementaires ou contractuelles qui s'y réfèrent actuellement. Le problème posé par ces répercussions fera l'objet d'un examen ultérieur.

La question des abattements opérés en raison de l'âge et applicables aux jeunes travailleurs fera l'objet de discussions conventionnelles.

Le gouvernement a, par ailleurs, fait connaître son intention de supprimer complètement les zones d'abattement applicables au S.M.I.G.

2 Evolution des rémunérations des secteurs public et nationalisé.

LES DISCUSSIONS RELATIVES aux salaires des entreprises nationalisées se sont ouvertes dans l'après-midi du

26 mai, secteur par secteur, et sous la présidence des ministres de tutelle compétents ; la modification des procédures de discussion sera examinée ultérieurement.

En ce qui concerne les traitements des fonctionnaires, une réunion a été organisée le 26 mai après-midi à la Direction de la Fonction Publique pour préparer celle à laquelle participeront, le 28 mai, à 15 heures, sous la présidence du Premier ministre, les organisations syndicales intéressées.

3 Salaires du secteur privé.

LES SALAIRES REELS seront augmentés au 1^{er} juin 1968 de 7 %, ce pourcentage comprenant les hausses déjà intervenues depuis le 1^{er} janvier 1968 inclusivement.

Cette augmentation sera portée de 7 à 10 % à compter du 1^{er} octobre 1968.

4 Réduction de la durée du travail.

LE C.N.P.F. ET LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES ont décidé de conclure un accord-cadre dont le but est de mettre en œuvre une politique de réduction progressive de la durée hebdomadaire du travail en vue d'aboutir à la semaine de 40 heures.

Elles considèrent également comme souhaitable que la durée maximum légale soit progressivement abaissée.

Cette réduction progressive sera déterminée dans chaque branche d'industrie par voie d'accord national contractuel définissant les modalités et les taux de réduction d'horaires et de compensation de ressources.

En tout état de cause, et comme mesure d'ordre général, une réduction de deux heures des horaires hebdomadaires supérieurs à 48 heures et une réduction d'une heure des horaires hebdomadaires compris entre 45 et 48 heures interviendra avant le terme du V^e Plan.

Une première mesure dans ce sens prendra effet en 1968. Le principe de mesures appropriées à la situation particulière des cadres est également retenu.

Dans le secteur nationalisé, le principe d'une réduction progressive de la durée du travail est admis par le Premier ministre, les discussions devant être menées au sein de chaque entreprise pour en déterminer le montant et les modalités, celles-ci pouvant prendre d'autres formes que la réduction de la durée hebdomadaire du travail.

En ce qui concerne la Fonction Publique, les discussions qui auront lieu le mardi 28 mai sous la présidence du Premier ministre comporteront l'examen du problème, compte tenu des caractères particuliers des différents services.

Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi suivra les travaux des réunions prévues et mettra à la disposition des participants l'ensemble des documents nécessaires.

titude au travail, a été posé par plusieurs syndicats.

Le C.N.P.F. a accepté l'examen de la question ainsi posée.

5 Révision des conventions collectives.

1^o Les représentants des employeurs se sont engagés à réunir dès la fin de la présente négociation les commissions paritaires pour :

— la mise à jour des conventions collectives en fonction des résultats de la présente négociation ;

— la révision des barèmes de salaires minima afin de les rapprocher des salaires réels ;

— la réduction de la part des primes dans les rémunérations par leur intégration dans les salaires ;

— l'étude de la suppression des discriminations d'âge et de sexe ;

— la révision des classifications professionnelles et leur simplification.

2^o Les organisations de salariés et d'employeurs se réuniront à bref délai pour déterminer les structures des branches et des secteurs en vue d'assurer l'application de l'accord-cadre sur la durée du travail.

3^o Le gouvernement s'engage à réunir aussitôt après la fin de la présente négociation la Commission Supérieure des Conventions Collectives en vue d'examiner les conditions d'application de l'ordonnance du 27 septembre 1967 concernant le champ d'extension géographique des conventions collectives et de procéder à une étude approfondie du champ d'application des conventions collectives.

6 Emploi et formation.

LE C.N.P.F. ET LES CONFÉDÉRATIONS SYNDICALES ont décidé de se réunir avant le 1^{er} octobre en vue de rechercher un accord en matière de sécurité de l'emploi et portant notamment sur :

— les mesures de nature à assurer les reclassements nécessaires, en particulier en cas de fusion et de concentration d'entreprises ;

— l'institution de commissions paritaires de l'emploi par branches professionnelles et les missions qu'il convient de donner à ces commissions devant fonctionner en principe au niveau national et le cas échéant aux niveaux territoriaux.

Ils ont convenu également d'étudier les moyens permettant d'assurer, avec le concours de l'Etat, la formation et le perfectionnement professionnels. En ce qui concerne les cadres, il a été convenu que la recherche d'un accord particulier sera menée entre le C.N.P.F. et les organisations syndicales.

Le Secrétaire d'Etat à l'Emploi suivra les travaux des réunions prévues et mettra à la disposition des participants l'ensemble des documents nécessaires.

Par ailleurs, le Premier ministre s'engage :

— à développer les crédits affectés aux services de l'emploi ;

— à mettre en place de manière prioritaire les moyens d'un développement d'une formation adaptée des jeunes.

7 Droit syndical.

LE DOCUMENT ANNEXE CI-APRÈS, relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, sera examiné au cours de réunions avec les organisations professionnelles et syndicales, en présence du Ministre des Affaires Sociales, en vue d'éliminer les points de désaccord qui subsistent.

Sur la base dudit document, éventuellement amendé, le gouvernement élaborera un projet de loi relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

Le gouvernement, favorable à la liberté d'exercice de ce droit, entend que ce projet en règle concrètement les modalités. Il est prêt à favoriser, pour sa part, dans le même esprit, le libre exercice du droit syndical dans les entreprises publiques et la fonction publique, sous réserve d'apporter au projet de loi les précisions et les compléments permettant son adaptation aux nécessités de ces services.

Annexe

DROIT SYNDICAL DANS L'ENTREPRISE

1^o La garantie de la liberté collective de constitution de syndicats ou de sections syndicales dans l'entreprise à partir des organisations syndicales représentatives à l'échelon national (les organisations syndicales demandent protection spéciale ; le C.N.P.F. estime que le droit commun suffit).

2^o La protection des délégués syndicaux sera assurée dans des conditions analogues à celle des délégués du personnel et des membres du comité d'entreprise.

3^o Les prérogatives de l'organisation syndicale dans l'entreprise et des délégués syndicaux : ses missions sont celles du syndicat dans l'organisation sociale, notamment la discussion et la conclusion d'avenant d'entreprise (addition proposée par les syndicats ; et le droit de déterminer par accord des règles concernant la structure et le montant des salaires, primes et gratifications).

4^o Des moyens d'expression de l'organisation syndicale et des délégués syndicaux :

a) collecte des cotisations à l'intérieur de l'entreprise (pendant le temps de travail - syndicats) ;

b) liberté de diffusion de la presse syndicale et des tracts syndicaux dans l'entreprise ;

c) libre affichage des communications syndicales dans des conditions permet-

tant une information effective des travailleurs, avec communication simultanée à la direction (réserve de la C.F.D.T. et de la C.G.T. sur les mots soulignés) ;

d) mise à la disposition des organisations syndicales d'un local approprié ;

e) réunion :

— un crédit est attribué (aux délégués syndicaux - C.N.P.F.) (aux sections syndicales d'entreprise, pour répartition aux délégués syndicaux - Syndicats) ;

— droit de réunir les adhérents de la section syndicale une fois par mois (pendant le temps de travail - Syndicats) (en dehors des heures de travail - C.N.P.F.) ;

— droit de réunir tous les membres du personnel de l'entreprise à des assemblées générales du personnel, ce droit doit s'exercer pendant les heures de travail, une fois par mois (Syndicats).

5^o Bénéfice du congé éducation payé pour les délégués syndicaux (demande d'examen plus approfondi par C.N.P.F.).

6^o Interdiction, en cas d'exercice du droit de grève, de tout abattement sur un élément quelconque de rémunération : prime, gratification ou autre avantage au-delà du prorata direct du temps d'absence (Syndicats).

8 Sécurité sociale.

LE PREMIER MINISTRE A PRIS L'ENGAGEMENT d'accepter qu'un débat de ratification des ordonnances relatives à la Sécurité sociale ait lieu avant la fin de la session parlementaire en cours.

Par ailleurs, il a décidé de ramener le ticket modérateur applicable aux dépenses médicales de visite et de consultation de 30 à 25 %.

Le gouvernement ne s'opposera pas à une initiative tendant à ce qu'il soit fait référence dans un texte de loi au décret du 29-8-1962 relatif aux règles d'évolution du plafond de cotisation.

Le Premier ministre déclare qu'il n'est pas dans ses intentions d'augmenter le nombre de points de cotisations de Sécurité Sociale portant sur la totalité des rémunérations.

Le Premier ministre a également indiqué que l'intervention des textes d'application des dispositions législatives réglementant d'une part le versement direct des prestations à des tiers et la participation obligatoirement laissée à la charge de l'assuré était suspendue, compte tenu des discussions en cours entre la Caisse nationale d'assurance-maladie et la Fédération française de la Mutualité.

Le gouvernement souhaite qu'un accord de ces deux organismes règle conventionnellement leurs rapports et rende inutiles les dispositions envisagées.

9 Allocations familiales.

LE GOUVERNEMENT ETUDIE UN PROJET D'AMENAGEMENT des allo-

cations familiales en faveur des familles de trois enfants au moins et prévoyant la réforme des allocations de salaire unique et de la mère au foyer.

Ces textes seront mis au point à l'occasion de l'établissement du prochain budget.

10 Mesures en faveur de la vieillesse.

LE GOUVERNEMENT augmentera au 1^{er} octobre prochain l'allocation minimum versée aux personnes âgées et aux grands infirmes.

11 Fiscalité.

LE PROJET DE REFORME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU, qui sera déposé à l'automne par le gouvernement, contiendra des dispositions tendant à alléger les conditions d'imposition des revenus salariaux. Les principes de la réforme feront l'objet d'une consultation du Conseil Economique et Social, qui permettra aux représentants des organisations syndicales et professionnelles d'exprimer leurs vues avant le dépôt du projet. Ces organisations seront à nouveau consultées par le gouvernement sur l'avis rendu par le Conseil Economique et Social.

Il ne sera pas proposé d'assujettir les salariés au régime de la retenue à la source.

12 LE GOUVERNEMENT REUNIRA, au mois de mars 1969, les représentants des organisations professionnelles et syndicales, afin d'examiner avec eux, dans le cadre de l'évolution économique et financière générale, l'évolution du pouvoir d'achat des salariés au cours de l'année 1968.

13 LE C.N.P.F. A DEMANDE AU GOUVERNEMENT qu'à compter du 1^{er} juillet 1968 les entreprises françaises ne soient pas assujetties, en ce qui concerne la détermination de leurs prix, à des contraintes plus strictes que les entreprises concurrentes établies dans les autres pays du Marché commun.

14 Journées de grève.

LES JOURNÉES D'ARRÊT DE TRAVAIL seront en principe récupérées. Une avance de 50 % de leur salaire sera versée aux salariés ayant subi une perte de salaire. Cette avance sera remboursée par imputation sur ses heures de récupération. Dans le cas où la récupération n'aurait pas été matériellement possible avant le 31 décembre 1968, l'avance ou son solde sera définitivement acquise au salarié.

Ces mesures trouveront leurs répercussions dans le secteur nationalisé et la fonction publique.

● Secteur nationalisé

● Fonction publique

Il est toujours très difficile, surtout dans un délai aussi bref, d'apprécier les avantages obtenus dans les différentes corporations à la suite du récent mouvement de grève.

Ces avantages portent sur des augmentations de salaires, la réduction de la durée du travail, les droits syndicaux.

AUGMENTATION DE SALAIRES

Les accords de Grenelle prévoient une augmentation de 10 % depuis le 1^{er} janvier 1968 et à la date du 1^{er} octobre (7 % au 1^{er} juin). Mais dans les différents secteurs, l'augmentation n'a pas été uniformément hiérarchisée et les pourcentages d'augmentation sont beaucoup plus élevés au bas de l'échelle.

DANS LE SECTEUR PUBLIC

L'augmentation hiérarchisée sera au 1^{er} octobre de 8,50 % seulement (6,25 au 1^{er} juin), mais s'y ajoutent l'augmentation indiciaire de 15 points en bas de l'échelle et de 10 points ensuite. Au total l'augmentation des traitements représente **13,77 %** en année pleine ; elle variera de 21 % pour l'échelon le plus bas à 9,5 % pour l'échelon le plus élevé.

	Majoration des salaires réels en %	Mesures pour les bas salaires	Majoration globale	Augmentation du bas de l'échelle	Augmentation au sommet
Fonction publique	8,5 (2,25 au 1-3 4 au 1-6 2,25 au 1-10)	15 points uniformes au niveau C et D - 10 pts ensuite	13,77 %	21 %	9,5 %
P.T.T.	mesures	identiques		18,5 %	9,9 %
S.N.C.F.	10,2 (3,2 au 1-1 5,5 au 1-6 1,5 au 1-10)	2,8 % pour petites catégories	13,5 %	16 %	10,2 %
E.D.F.-E.G.F.	11,7 (4,7 au 1-4 5 au 1-6 2 au 1-10)	redressement des coefficients pour les bas salaires		19,52 %	11,7 %
Charbonnages	10,6 (3,1 au 1-1 5,5 au 1-6 2 au 1-10)	augmentation de prime de poste : 3,75 %		14,50 %	12,25 %

DANS LES P.T.T.

Des mesures semblables ont été décidées aboutissant à une augmentation de 18,5 % à la base à 9,9 % au sommet. Mais il faut y ajouter la revalorisation de certaines primes (rendement + 30 %, nuit + 40 %, technicité + 50 %, risques + 25 %...)

A LA S.N.C.F.

Les augmentations de salaires seront de 10,2 % (5,5 au 1^{er} juin, 1,5 au 1^{er} octobre s'ajoutant aux 3,2 attribués à dater du 1^{er} janvier dernier), s'y ajoute un crédit supplémentaire de 2,8 % pour revalorisation des petites catégories au 1^{er} juin. L'augmentation globale des salaires pour 1968 atteindra 13,5 % (16 % au bas de l'échelle, 10,2 % au sommet).

A LA R.A.T.P.

Les augmentations sont de 10 % (3 au 1^{er} janvier, 4 au 1^{er} juin, 3 au 1^{er} octobre). En outre un crédit de 2,8 % pour des mesures catégorielles permettra d'aboutir à 17 % d'augmentation en bas de l'échelle et 10 % au sommet.

POUR L'E.D.F.-E.G.F.

11,70 % d'augmentation de salaires réels (4,7 déjà obtenus au 1^{er} avril, 5 au 1^{er} juin, 2 au 1^{er} octobre), que complètent un redressement des coefficients pour les bas salaires qui se traduira par une augmentation de 19,52 % au bas de l'échelle.

DANS LES CHARBONNAGES

10,60 % d'augmentation (3,1 au 1^{er} janvier, 5,5 au 1^{er} juin, 2 au 1^{er} octobre), plus une augmentation de la prime journalière de poste (soit une majoration de 3,75 % de la masse salariale). Les augmentations varieraient de 12,25 à 14,50 %.

Mesures propres à la Fonction Publique et à l'Education Nationale

A) Majoration de tous les traitements en 1968 :

1^{er} février : 2,25 % (effectuée)
1^{er} juin : 4 %
1^{er} octobre : 2,25 %
Total : 8,50 %

B) Majoration de 10 points d'indice réel sur tous les traitements à partir du 1^{er} juin (le point représente 5 F environ).

C) Majoration supplémentaire de 5 points d'indice (Jusqu'à l'indice réel 293).

L'ensemble de ces mesures correspond à une augmentation de la masse des salaires de 13,77 %.

INDICE REEL	TRAITEMENT NET MENSUEL			MAJORATION		CATEGORIES		
	1-1-68	1-6-68	1-1-68	1-2-68	1-6-68	1-10-68	Men-suelle	%
130	145	584	597	686	707	123	21,06	Agent non spécialiste prem. échelon.
151	166	678	694	793	809	131	19,32	Agent non spécialiste 8 ^e échelon ou spéc. 4 ^e éch. ou OP3 3 ^e éch., dactylo 4 ^e éch.
182	197	818	836	941	960	142	17,35	Instituteur stagiaire, secrétaire 1 ^{er} éch., sténo 6 ^e éch.
217	232	975	997	1107	1131	156	16,00	OP1, 10 ^e éch. Commis 9 ^e éch., agent Chef 10 ^e éch.
236	251	1060	1084	1198	1225	165	15,56	Secrétaire 6 ^e échelon.
258	273	1159	1185	1303	1328	169	14,58	Certifié 1 ^{er} échelon. Attaché 1 ^{er} éch.
315	325	1418	1449	1553	1585	167	11,77	Direc. CEG 3 ^e gr. 4 ^e éch., PTA Lycée 4 ^e éch., SG CET 6 ^e éch.
369	379	1664	1700	1816	1855	191	11,47	Intendant 1 ^{er} échelon.
380	390	1714	1751	1870	1910	196	11,43	Inst. 11 ^e échelon, Gestionnaire Adjt 5 ^e échelon.
418	428	1887	1929	2052	2099	212	11,23	Certifié 7 ^e échelon.
429	439	1938	1981	2108	2154	216	11,14	Intendant 3 ^{er} échelon.
551	561	2495	2550	2699	2758	263	10,54	Attaché Princ. Intend. 7 ^e échelon.
597	607	2705	2765	2923	2985	280	10,35	Cert. 11 ^e éch. Int. 1 ^{er} gr. 7 ^e échelon.
760	770	3449	3526	3713	3793	344	9,97	Agrégé 11 ^e échelon.



DE NANTERRE
A LA SORBONNE

La révolte étudiante, 3-13 mai

● Le mouvement étudiant naît à Nanterre en mars ; le 22 mars, des groupes d'étudiants occupent les locaux administratifs de la Faculté des Lettres. La Faculté, fermée une première fois pour deux jours (29 et 30 mars) par le doyen, est fermée sine die à partir du 3 mai.

● Entre-temps, s'est constitué le « Mouvement du 22 mars » qui regroupe un certain nombre de groupes politiques étudiants d'extrême-gauche.

Vendredi 3 mai

L'U.N.E.F. et le « Mouvement du 22 mars » appellent à un meeting dans la cour de la Sorbonne. Devant l'annonce que des commandos d'extrême-droite du groupe « Occident » marchent sur la Sorbonne, le recteur Roche décide d'annuler tous les cours et demande aux forces de police de faire évacuer la Sorbonne.

● Premiers heurts très violents entre étudiants et forces de police dans le Quartier Latin de 17 à 22 heures.

● L'U.N.E.F. et le S.N.E. Sup lancent un ordre de grève illimitée.

Dimanche 5 mai

Quatre manifestants arrêtés le 3 sont condamnés à des peines de prison ferme par le tribunal des flagrants délit.

L'U.D.C.G.T. de Paris « condamne énergiquement les provocations gouvernementales et les brutalités policières... affirme sa solidarité aux étudiants et aux enseignants... désapprouve l'activité irresponsable de certains groupuscules qui, en empêchant le fonctionnement normal des facultés fournissent au pouvoir les prétextes d'interventions policières ».



Face à face

Dès le 3 mai, jour où la Sorbonne est occupée par les forces de police, la F. E. N. suit l'évolution des événements du Quartier Latin, en liaison constante avec les responsables du S. N. E. Sup.

Lundi 6 mai

Tandis que le mouvement s'étend en province à de nombreuses universités, les combats de rues entre étudiants et forces de police reprennent à Paris dans l'après-midi et presque toute la nuit, en particulier autour du quartier de Saint-Germain-des-Prés. Les premiers « barrages » d'autodéfense construits par les manifestants font leur apparition. Les comités d'action lycéens appellent à leur tour à la grève.

Huit étudiants (dont Cohn-Bendit) comparaissent devant la commission universitaire de discipline qui ajourne sa décision.

Mardi 7 mai

L'U.N.E.F. et le S.N.E. Sup organisent un rassemblement place Denfert-Rochereau. La « longue marche » conduira les manifestants aux Champs-Elysées et à l'Etoile. Les combats de rues reprennent à 1 heure du matin. Des barricades s'élèvent.

Conférence de presse de la C.G.T. A propos des événements étudiants, G. Séguy dénonce les brutalités policières, rappelle la solidarité des étudiants, enseignants et ouvriers mais incite à « n'avoir aucune complaisance envers les éléments troubles et provocateurs qui dénigrent la classe ouvrière... »

Diffusion du communiqué suivant :

LA F. E. N. EXPRIME L'INTENSE EMOTION des enseignants et des personnels de l'Education nationale qu'elle regroupe face aux graves événements qui se déroulent au Quartier Latin depuis vendredi.

La brutalité de la répression policière et l'importance démesurée des condamnations portées contre les étudiants, l'occupation de la Sorbonne par les forces de police, fait sans précédent dans l'histoire de l'Université française, soulèvent une immense réprobation.

La F. E. N. rejette la thèse simpliste qui consiste à trouver dans les excès commis par une infime minorité la justification des mesures répressives déjà prises ou envisagées contre l'ensemble des étudiants.

La politique du gouvernement, qui n'a pas permis à l'Université de s'adapter à ses responsabilités actuelles, l'inquiétude des jeunes sur l'organisation de leurs études et sur leur avenir qui en découle sont des données fondamentales de la situation dont il n'est pas possible de faire abstraction.

Et même si ces graves problèmes sont posés de manière contestable par certains,



La barricade

Mercredi 8 mai

Débat à l'Assemblée nationale sur les événements du Quartier Latin. Déclaration du « ministre de l'Education nationale qui annonce la réouverture de la Sorbonne ».

En fin d'après-midi, manifestation U.N.E.F. - S.N.E. Sup à la Halle aux Vins (Faculté des Sciences). Dispersion sans incident.

La F. E. N. participe au meeting organisé par l'U. N. E. F. et le S. N. E. Sup. à la Halle aux Vins. Elle lance un « Appel au gouvernement » diffusé sous la forme du communiqué suivant :

LA FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE

— qui a maintenu au cours des récentes journées un étroit contact avec l'U. N. E. F. et le S. N. E. Sup.

— qui depuis le premier jour a tout tenté pour qu'à la violence et à la répression soient substitués la discussion et le dialogue, en particulier par la restauration des franchises universitaires, ne peut que se féliciter de la démonstration de sérieux et de maturité que viennent de donner, de la Halle aux Vins au Quartier Latin, les étudiants rassemblés à l'appel de l'U. N. E. F. et soutenus par leurs professeurs.

La F. E. N. et le S. N. E. Sup. ont ainsi fait la preuve, s'il en était besoin, de l'évi-

la question essentielle est de savoir si le gouvernement est ou non décidé à les résoudre.

La F. E. N. demande que soient immédiatement levées les sanctions et abandonnées les poursuites administratives et pénales afin de permettre le rétablissement du climat nécessaire à l'achèvement normal de l'année scolaire et au déroulement des examens.

Elle réitère à cette occasion sa demande d'ouverture d'un dialogue entre enseignants, étudiants et responsables de l'Education nationale sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement supérieur.

**

Elle définit ainsi, en accord avec le S. N. E. Sup. et l'U. N. E. F., les mesures immédiates capables de fournir une ouverture et de mettre fin à l'escalade de la violence.

— Abandon des sanctions universitaires ;

— Départ des forces de police des quartiers universitaires ;

— Réouverture des facultés.

Sur cette base pourraient s'engager immédiatement des négociations sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement supérieur.

dente prise de conscience de leurs responsabilités d'organisations représentatives.

Les conditions sont donc remplies pour que, comme l'a dit le ministre de l'Education nationale, « tout soit possible » dans le sens de la détente et la perspective de négociations souhaitées par tous.

Des mesures d'apaisement doivent être immédiatement prises ou annoncées, tant en ce qui concerne la nécessaire amnistie, le retrait des forces de police des quartiers universitaires, le rétablissement normal des cours que l'instauration d'un véritable dialogue sur les problèmes fondamentaux des structures de l'enseignement qui sont à l'origine du malaise actuel de l'Université.

Faute de quoi, le gouvernement supporterait l'entièvre responsabilité d'une nouvelle dégradation de la situation qui pourrait effectivement devenir insoluble.

En soulignant la nécessité du maintien de la plus extrême vigilance sur ce plan, la F. E. N. appelle, dans l'immédiat, ses adhérents soucieux d'aider les étudiants à participer immédiatement au soutien financier de l'U.N.E.F...

Jeudi 9 mai

Le recteur annonce la reprise des cours à la Sorbonne. L'U.N.E.F. maintient son ordre de grève jusqu'à satisfaction de ses trois exigences (libération des étudiants emprisonnés, arrêt des poursuites judiciaires ou administratives, retrait des forces de police du Quartier Latin). Le ministre décide de maintenir la Sorbonne fermée.

Le bureau de l'U.N.E.F. reçoit une délégation des bureaux de la C.G.T. et de la C.F.D.T. conduite par G. Séguy et E. Descamps pour étudier les conditions d'une action commune.



La barricade prise

Vendredi 10 mai

Rassemblement d'étudiants et lycéens à 18 heures à Denfert-Rochereau (50.000 personnes ?). Nuit des barricades.

Samedi 11 mai

12 heures : accord entre les confédérations syndicales et la F.E.N. pour une grève générale de vingt-quatre heures le lundi 13.

15 heures 30 : annonce d'une manifestation intersyndicale de la République à Denfert.

23 heures : déclaration du Premier Ministre, retour d'Afghanistan.

Dimanche 12 mai

Levée du dispositif policier mis en place depuis le 3 mai dans le Quartier Latin.

Communiqué commun U.N.E.F. - S.N.E. Sup - F.E.N. - C.G.T. - C.F.D.T. appelant à la manifestation du 13.



Jacques Sauvageot

Après la déclaration du Premier ministre, communiqué F. E. N. à 11 heures :

LA F. E. N. PREND ACTE DE LA DECLARATION DU PREMIER MINISTRE, qui comporte enfin la prise en considération des préalables à toute discussion, qu'avec son plein accord et son total appui le S. N. E. Sup. et l'U. N. E. F. avaient posés dès le début de la semaine :

souligne la grave responsabilité d'un gouvernement qui, faute d'avoir fait, comme la F. E. N. le lui demandait, soit à l'Assemblée nationale, soit au cours de la journée de vendredi, une déclaration de ce genre, a été conduit à substituer la répression et la violence au règlement réel d'un problème que nul ne conteste plus aujourd'hui ;

rappelle que la grève générale de vingt-quatre heures décidée par la F. E. N. et les confédérations ouvrières pour le lundi 13 mai traduit, avec l'exigence d'une réforme démocratique de l'enseignement, la réaction immédiate et unanime de l'ensemble des organisations syndicales devant la sauvage répression utilisée depuis plusieurs jours, et

toutes les victimes de la répression policière.

Elle est en contact avec toutes les organisations ouvrières et décidera dans la matinée la réplique indispensable.

12 heures :

Après contacts et accord avec les bureaux des centrales ouvrières F. O., C. F. D. T., C. G. T., en liaison étroite avec le S. N. E. Sup. et l'U. N. E. F., communiqué F. E. N. :

LA F. E. N., QUI, AU COURS DES RECENTS EVENEMENTS, est restée, depuis le premier jour, en étroite liaison avec l'U. N. E. F. et le S. N. E. Sup. et a tout tenté pour qu'à la répression et à la violence soit substituée la discussion,

indignée par la nouvelle et sauvage répression déclenchée contre les étudiants,

appelle tous les personnels de l'Education nationale à une grève générale de 24 heures le lundi 13 mai.

Elle manifeste sa solidarité totale avec

en particulier au cours de la nuit de vendredi à samedi, contre les étudiants, comme seule réponse aux questions posées.

La F. E. N., en conséquence, maintient son ordre de grève générale de tous les personnels de l'Education nationale pour le lundi 13 mai.

A 19 h. 30, la F. E. N. lance, avec l'U. N. E. F., le S. N. E. Sup., la C. G. T., la C. F. D. T., l'appel suivant :

TOUTE L'OPINION EST BOULEVERSEE par la répression policière sauvage qui s'est abattue sur les étudiants et les universitaires au Quartier Latin.

Cette répression provoque une vive indignation contre le régime.

Les organisations syndicales C. G. T., C. F. D. T., F. E. N., C. G. T.-F. O. et C. G. C. ont proclamé la grève générale de vingt-quatre heures pour le lundi 13 mai 1968. L'U. N. E. F.-U. G. E. et le S. N. E. Sup. poursuivent leur grève.

C'est l'action déterminée des étudiants et

des enseignants du Supérieur, puis l'ordre de grève générale et l'émotion exprimée par une grande partie de l'opinion, ainsi que les prises de position de nombreux partis politiques et mouvements, qui ont contraint le Pouvoir à reculer.

Le nom de la solidarité qui unit les étudiants, les enseignants et l'ensemble des travailleurs,

— contre la répression policière,

— pour l'amnistie des manifestants condamnés et la renonciation à toutes poursuites judiciaires, administratives ou universitaires,

— pour les libertés syndicales et politiques

et pour l'aboutissement de leurs aspirations communes,

— réforme démocratique de l'enseignement au service des travailleurs, plein emploi, transformation du système économique par et pour le peuple,

les organisations syndicales de la région parisienne, U. N. E. F.-U. G. E., S. N. E. Sup., F. E. N., C. F. D. T. et C. G. T. appellent les étudiants, les enseignants, les travailleurs, toute la population, à manifester en masse lundi 13 mai 1968 après-midi, de la place de la République à la place Denfert-Rochereau...

sur laquelle toute la lumière doit être faite.

La F. E. N. prend acte des décisions prises par la Cour d'Appel de mise en liberté provisoire des quatre étudiants condamnés.

Le gouvernement est à même, en ce soir du 13 mai 1968, d'apprécier l'urgence et l'importance des mesures à prendre pour que puisse s'engager la concertation avec les organisations représentatives des étudiants et des enseignants sur la réforme démocratique que celles-ci revendiquent pour l'Université.

Lundi 13 mai

Occupation de la Sorbonne par les étudiants.

Grève générale.

● Libération de tous les étudiants emprisonnés.

● Un million de manifestants de la gare de l'Est à la République puis à Denfert.

Ce succès les résultats de la grève générale la puissance des manifestations de province attestent de la profonde émotion suscitée dans le pays par la sauvage répression déclenchée contre les étudiants, répression

La grève généralisée, 14 mai - 30 mai

Mardi 14 mai

DU 14 AU 30 MAI la révolte étudiante s'élargit, sous la forme d'une grève généralisée, en un mouvement social d'une ampleur sans précédent qui met progressivement en cause la politique du régime, puis son existence même.

Les négociations engagées sur le plan interconfédéral visaient à l'origine à régler le problème social en dehors du problème universitaire. C'est la raison principale de l'insistance de la F.E.N. à être présente aux discussions de la rue de Grenelle.

Le Premier Ministre annonce à l'Assemblée nationale le dépôt d'un projet de loi d'amnistie et se prononce pour une étroite association des étudiants à l'organisation de l'Université.

Dépôt d'une motion de censure à l'Assemblée par les groupes P.C.F. et F.G.D.S.

Mercredi 15 mai

L'usine Renault de Cléon (Seine-Maritime) est occupée par les ouvriers en grève illimitée.

La C.G.T. demande aux travailleurs de « se rassembler sur le lieu du travail pour déterminer leurs revendications ».

Occupation de l'Odéon-Théâtre de France.

Dans le même temps, la F.E.N. maintenait sous différentes formes sa liaison avec le mouvement étudiant. Après avoir multiplié les contacts avec l'U.N.E.F., les comités d'action lycéens et le S.N.E.-Sup, elle lançait l'idée d'Etats généraux de l'Université nouvelle pour rassembler l'acquis de la libre discussion qui s'est déroulée dans les facultés et les établissements de tous ordres durant ces dernières semaines et lui permettre d'aboutir à un ensemble de conclusions irréversibles.

Jeudi 16 mai

Les usines Renault (Flins, Le Mans, Billancourt) entrent en grève.

Allocution du Premier Ministre à la télévision.

Cortège d'étudiants à Billancourt.

Vendredi 17 mai

A Lyon, Berliet et Rhodiacéta en grève avec occupation. Une manifestation envisagée par les étudiants devant l'O.R.T.F. est finalement annulée.

A Billancourt, devant les grilles fermées de l'usine occupée, nouvelle rencontre étudiants-ouvriers.

Conférence de presse de la C.G.T. après la réunion de son C.C.N. G. Séguy : « Nous ne comptons pas sur le mouvement des étudiants pour faire aboutir nos revendications, bien que nous ne sous-estimions pas ce mouvement qui a donné le signal de déclenchement de la lutte ouvrière ». Il déclare : « les mesures de séquestration des dirigeants d'entreprise ».

En réponse à la déclaration radiodiffusée du Premier ministre, ce même VENDREDI 17 MAI, la F.E.N. diffuse le communiqué suivant :

POUR N'AVOIR PAS VOULU METTRE EN ŒUVRE, en temps utile, comme la F.E.N. n'a cessé de le lui demander, une

Samedi 18 mai

La grève s'étend progressivement à l'ensemble du réseau ferroviaire au cours de la nuit du 17 au 18 et de la journée du 18.

Les transports urbains (métros, bus) s'arrêtent à Paris.

Les usines d'aviation sont occupées par les grévistes ainsi que les centres de tri des P.T.T.

Rappelant que ce mouvement a pris naissance dans l'action engagée par l'U.N.E.F. et le S.N.E.S., elle réaffirme sa volonté de poursuivre sa lutte pour une Université démocratique, lutte qui ne peut être dissociée du combat d'ensemble des travailleurs pour le progrès social et la transformation de la société.

La F.E.N. souligne que les causes profondes du malaise de l'Université ne sauraient trouver remède dans les récentes déclarations d'intention du gouvernement.

Dimanche 19 mai

Trafic nul à la S.N.C.F., à la R.A.T.P., arrêt total des P.T.T. Grève totale des mineurs. Grève des théâtres parisiens.

Le Président de la République : « Oui à la réforme, non à la chienlit ».

Les comités d'action lycéens appellent à leur tour à la grève sur le tas et à une modification immédiate du baccalauréat : **A LA SUITE DE LEUR ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** tenue samedi à la Sorbonne, le lundi 20 mai au matin.

1. le bac ne peut se tenir cette année suivant sa forme habituelle ;
2. aucun élève ne doit se trouver lésé dans l'accomplissement de ses études ;

La Commission Administrative de la F.E.N. exprime son très large accord avec les positions prises et l'action menée par le bureau fédéral dès le premier jour des événements. Elle étudie les problèmes posés par l'action des lycéens et la question des examens en définissant comme ligne directrice le souci de sauvegarder l'intérêt des élèves et des étudiants qui ne doivent pas perdre le bénéfice de leur année scolaire et universitaire.

véritable réforme démocratique de l'enseignement, le gouvernement supporte seul la responsabilité de la crise aiguë dans laquelle est plongée l'Université.

Pour n'avoir pas voulu, quand il en était temps encore, au cours des premiers jours de la semaine dernière, répondre favorablement aux revendications des étudiants et des enseignants, le gouvernement supporte seul la responsabilité des graves événements qui se sont produits notamment dans la nuit de vendredi à samedi, et des répercussions en chaîne qu'ils ont entraînées dans la classe ouvrière.

La F.E.N. ne peut accepter la thèse une fois de plus avancée par le Premier ministre et selon laquelle le mouvement revendicatif qui, partant de l'Université, se développe parmi les travailleurs, serait le fait d'irresponsables n'ayant qu'un seul but : la destruction de la Nation et la mise en cause de la République.

La F.E.N. n'a cessé de dénoncer l'attitude du gouvernement qui a laissé s'accumuler des revendications non satisfaites et s'est toujours refusé à des négociations valables avec les organisations syndicales représentatives.

La F.E.N., qui reste en contact étroit avec les confédérations ouvrières, appelle ses adhérents à la plus extrême vigilance.

Elle exige dans l'immédiat des crédits budgétaires nouveaux en vue de permettre l'accroissement de la capacité d'accueil dans tous les secteurs d'enseignement, une véritable prolongation de la scolarité obligatoire et l'amélioration des conditions de l'enseignement à tous les niveaux dès la prochaine rentrée scolaire.

La F.E.N. s'attache à maintenir le contact avec les organisations syndicales de la Fonction Publique et les centrales ouvrières.

Elle demande aux enseignants et personnels de l'Education Nationale de se tenir prêts à toute éventualité.

Le S.N.E.S. et le S.N.I. entrent dans l'action directe en décidant de mettre fin à l'enseignement sous sa forme habituelle le lundi 20 mai au matin.

3. en conséquence, en fonction de l'évolution de la situation politique le contact sera maintenu avec les enseignants de tous ordres pour en définir les modalités sur la base d'un rôle prépondérant du conseil des professeurs ;

4. en conséquence, les C.A.L. appellent dès demain matin à la grève sur le tas de tous les élèves du secondaire.

Lundi 20 mai

Citroën est occupé par les grévistes. Banques occupées.

19 heures 30 : la F.E.N. lance l'ordre de grève générale à tous les personnels de l'Education nationale à partir du mercredi 22.

Après une réunion des responsables des syndicats nationaux, la F.E.N. diffuse la note suivante sur les examens :

LA F.E.N. A ETUDE LE PROBLEME DES EXAMENS ET CONCOURS avec ses syndicats nationaux ; elle a pris contact avec des représentants des comités d'action lycéens.

La Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques, de son côté, a procédé à une recherche identique.

Après concertation, la F.E.N. et la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves des Ecoles publiques considèrent que le problème du contrôle des connaissances et des aptitudes ne saurait être dissocié du problème des méthodes pédagogiques, des structures, du système scolaire, des capacités d'accueil des établissements, des conditions de travail. Elle considère en particulier que les examens ne devraient pas être comme actuellement un moyen d'élimination, mais jouer un rôle dans l'orientation des élèves et des étudiants, ce qui implique que des enseignements diversifiés doivent être mis à leur disposition.

Dans l'immédiat, se trouve posé le problème de la sanction de la présente année scolaire.

Les enseignants groupés au sein de la F.E.N. prennent l'engagement de faire en sorte que les élèves et les étudiants ne pâtissent en rien de la situation actuelle. Ils signalent d'ailleurs que, dans le passé, des circonstances exceptionnelles ont entraîné des pourcentages de reçus supérieurs à ceux des années normales.

La F.E.N. considère qu'en ce qui concerne la date qui devra vraisemblablement être reportée, il n'est pas possible, dans la situation actuelle, de la déterminer de façon précise.

En ce qui concerne le baccalauréat, plusieurs formules ont été envisagées. Elles

Mardi 21 mai

La grève s'étend aux dépôts de carburants, aux grands magasins.

Conseil des ministres.
Ouverture de la discussion à l'Assemblée nationale sur la motion de censure.

Conférence de presse de la C.G.T. : l'autogestion est une formule creuse ; ce que nous voulons, c'est la satisfaction immédiate de nos revendications.

Des commandos de « cadres contestataires » tentent d'investir le siège du C.N.P.F., puis occupent un temps les locaux de la C.G.C.

Communiqué de la F.E.N. suite à la décision de grève :

SUITE A L'APPEL A L'ARRET TOTAL DU TRAVAIL à compter du mercredi 22 mai 1968, qu'elle a lancé hier à tous les personnels de l'Education Nationale,

la Fédération de l'Education Nationale demande à ses syndicats nationaux et à ses sections départementales d'appliquer les directives habituelles en pareille circonstance.

En accord avec tous les syndicats nationaux concernés, y compris le Syndicat National des Personnels de Direction des Lycées, elle demande aux responsables syndicaux des divers personnels des établissements de second degré de constituer immédiatement des comités de grève qui seront seuls habilités à prendre les mesures adaptées à la situation locale, au regard notamment de la nécessité d'assurer les services de sécurité.

Communiqué F.E.N.-U.N.E.F. après la rencontre des délégués de leurs bureaux :

LES REPRESENTANTS DE LA F.E.N. ET DE L'U.N.E.F. se sont rencontrés ce soir, mardi 21 mai.

Les représentants de l'U.N.E.F. se félicitent de l'extension de la grève à tous les personnels de l'Education Nationale.

Les représentants de la F.E.N. et de l'U.N.E.F. ont examiné un certain nombre de problèmes posés par les conséquences de cette décision dans le double souci d'assurer l'efficacité de la grève des personnels de l'Education Nationale et de permettre aux étudiants de poursuivre le mouvement qu'ils ont engagé...

tiennent toutes compte de la perturbation de cette fin d'année scolaire, de l'intérêt des candidats, de la nécessité de garder à l'examen une valeur incontestable malgré des allégements possibles. Le carnet scolaire de l'élève devra jouer un rôle essentiel dans la décision finale du jury.

Le diplôme ainsi décerné vaudra sans restriction pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les examens de l'enseignement supérieur, les modalités seront déterminées par des commissions composées d'enseignants et d'étudiants.

Les dispositions prises cette année n'engagent pas l'avenir. Le problème des examens reste à l'étude dans le cadre de la réforme générale de l'enseignement.

**

Le bureau fédéral décide de lancer **L'ORDRE DE GREVE GENERALE** des personnels de l'Education Nationale et assimilés à partir du mercredi 22 mai :

LA F.E.N. EXIGE DEPUIS LONGTEMPS UNE REFORME DEMOCRATIQUE DE L'ENSEIGNEMENT, l'accroissement de la capacité d'accueil dans tous les secteurs, une véritable prolongation de la scolarité obligatoire et l'amélioration des conditions de l'enseignement à tous les niveaux.

Avec les autres fédérations de fonctionnaires, elle réclame l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations des personnels de l'Etat.

Le 19 mai, ses principaux syndicats demandent l'ordre d'arrêter les cours, tout en continuant à accueillir les élèves dans les écoles, collèges et lycées.

Devant l'attitude négative du pouvoir, la F.E.N., solidaire des étudiants et travailleurs demande, ce soir 20 mai, à tous les personnels de l'Education Nationale de cesser totalement leur travail à partir du mercredi 22 mai. A cette date, tous les établissements scolaires seront fermés.

Mercredi 22 mai

Grève effective des enseignants et des personnels de l'Education nationale.

LES ENSEIGNANTS SONT EN GREVE.
Lettre du secrétaire général de la F.E.N. aux présidents des groupes parlementaires F.G.D.S. et P.C.F.

La motion de censure n'est pas votée à l'Assemblée.

D. Cohn-Bendit fait l'objet d'une mesure d'interdiction de séjour en France.

Dans un communiqué commun, la C.G.T. et la C.F.D.T. demandent l'ouverture de véritables négociations avec le gouvernement et le patronat sur la base de l'abrogation des ordonnances et des points délinéés dans l'accord C.G.T.-C.F.D.T. de janvier 1966.

Jeudi 23 mai

Conférences de presse de la C.F.D.T. et de la C.G.T.

La C.F.D.T. : « Nous sommes entrés dans un processus irréversible. Les ouvriers se battent désormais pour obtenir le pouvoir ouvrier dans l'entreprise ».

La C.G.T. : « Il est inadmissible de perdre davantage de temps et de prolonger les conséquences de la grève uniquement pour donner de l'importance à un discours du chef de l'Etat. » « L'abrogation des ordonnances n'est pas à négocier. Le gouvernement ne nous a pas consultés pour prendre ces dispositions... qu'il réponde à notre revendication pour faire preuve de sa bonne volonté. » « Il est faux de dire que la C.G.T. a rompu avec la masse étudiante ; nous nous sommes simplement séparés d'éléments troubles et provocateurs qui ne pourraient mener qu'à l'aventure. » La C.G.T. appelle à des rassemblements pour le lendemain.

A. Barjonet, secrétaire du Centre d'études économiques et sociales de la C.G.T. démissionne de ses fonctions.

La grève continue. Dans la soirée, accrochages entre étudiants et police dans le Quartier Latin.

EN L'ABSENCE DE TOUTE PROCEDURE VALABLE de négociations entre les organisations syndicales représentatives des fonctionnaires et le gouvernement, face à un contentieux qui s'allourait sans qu'aucune solution positive ait été esquissée, un lourd malaise pèse sur la Fonction publique depuis des années.

Aujourd'hui, solidaire des étudiants et des travailleurs en lutte, la F.E.N., qui a invité les enseignants à cesser le travail, tient à rappeler avec force l'ensemble des solutions qu'ont définies toutes les organisations de fonctionnaires et agents de l'Etat. Faute de prendre en considération ces mesures indispensables, les pouvoirs publics porteront seuls la responsabilité de la prolongation et de l'aggravation de la crise actuelle.

Déclaration de la F.E.N. concernant les mobiles de la grève des enseignants :

LA F.E.N. QUI, SOLIDAIRE DES LE PREJOUR de l'action impulsée par l'U.N.E.F. et le S.N.E. Sup., a lancé à partir du 22 mai un ordre de grève à tous les personnels de l'Education Nationale, tient à rappeler les points essentiels sur lesquels cette lutte est engagée.

Partie intégrante du monde du travail, la F.E.N. partage ses revendications, en particulier l'abrogation des ordonnances anti-sociales, le retour à la gestion de la Sécurité

sociale par les représentants élus de l'ensemble des salariés, enseignants y compris.

● Organisation représentative de la Fonction publique, la F.E.N., avec les autres fédérations de fonctionnaires, affirme que le règlement d'ensemble des problèmes de ce secteur (rémunération, statut, rôle de fonctionnement du service) doit être négocié dans les plus brefs délais, à partir d'un engagement du gouvernement d'accorder les crédits nécessaires à sa mise en œuvre progressive.

● Seule organisation représentative de l'ensemble des enseignants, la F.E.N. rappelle son exigence d'une refonte des structures de l'Education Nationale aboutissant à une Université nationale, démocratique et laïque :
— qui dispose de tous les crédits nécessaires ;
— qui assure à tous les niveaux une réelle démocratisation de l'enseignement ;
— qui soit gérée conjointement par les représentants de l'administration, des enseignants, des parents d'élèves et des étudiants.

La F.E.N. souligne une fois de plus que les causes profondes du malaise de l'Université ne sauraient trouver remède dans de simples déclarations d'intention du gouvernement.

Elle demande que soient immédiatement prises les mesures concrètes conformes à ses propositions depuis longtemps formulées et susceptibles d'engager enfin et de manière irréversible la démocratisation réelle de l'Université.



Dans la Sorbonne, on reconstruit le monde et l'Université

Vendredi 24 mai

Le Premier Ministre convoque pour samedi 15 heures les confédérations ouvrières et patronales.

17 heures 30 : rassemblement organisé par l'U.N.E.F. gare de Lyon. Après la dispersion, et durant une bonne partie de la nuit, combats de rues en différents points de la capitale (Bourse, Quartier Latin...).

16-19 heures : manifestation C.G.T.

20 heures : allocution du chef de l'Etat : « J'ai décidé de soumettre aux suffrages de la nation un projet de loi par lequel je lui demande de donner à l'Etat, et d'abord à son chef, un mandat pour la rénovation ».

Alors que la situation de l'Université est à l'origine de la grave crise sociale que nous vivons, que personne ne peut contester à la F.E.N., la représentation de l'immense majorité des personnels de l'Education Nationale directement concernés par ce problème, son éviction ne peut manquer d'apparaître comme la volonté d'isoler la recherche de solutions valables pour les problèmes de l'Université de la recherche de solutions valables pour les problèmes économiques et sociaux.

Au demeurant, quand bien même le gou

Samedi 25 mai

12 heures 15 : la F.E.N. est convoquée à la réunion des confédérations.

La réunion de la rue de Grenelle commence à 15 heures et se poursuit dans la nuit jusqu'à 4 heures du matin.

● 12 h. 15 : La F. E. N. est avertie officiellement qu'elle participera aux discussions de la rue de Grenelle. La délégation fédérale comprend : J. Marangé, J. Daubard, M.-J. Simon, A. Bougreau, J. Gouzy. Suppléant : G. Aulong.

● Après l'allocution du président de la République, déclaration du secrétaire général de la F. E. N. :

APRES DIX ANS DE POUVOIR, La Ve République découvre qu'il y a beaucoup à réformer. A réformer quoi ?

1. Assurer la participation plus effective de chacun à la solution des problèmes qui le concernent. Depuis dix ans, le pouvoir a

Dimanche 26 mai

La réunion de la rue de Grenelle reprend à 16 heures et se poursuit jusqu'au lendemain matin 7 heures 30. Il en résulte un PROTOCOLE D'ACCORD.

Communiqué de la F.E.N. concernant les discussions de la rue de Grenelle :

DES DISCUSSIONS SE SONT ENGAAGEES hier samedi 25 mai entre le Premier ministre, les représentants du patronat et les organisations syndicales. La F.E.N. participe à ces discussions pour y défendre les revendications des 450.000 travailleurs salariés de la Fonction publique qu'elle représente. Mais dès la première séance, elle a également tenu à affirmer que représentative du secteur universitaire qui est à l'origine de la crise actuelle, elle estime qu'il n'est pas possible de prétendre trouver une solution à cette crise si l'on n'apporte pas des perspectives solides de solution aux problèmes de l'Université, tels qu'ils ont été posés à l'ensemble du pays par l'action des étudiants et des professeurs de l'enseignement supérieur.

Pour le moment, tandis que les discussions se déroulent, la F.E.N. qui vient de

vernemment voudrait, à cette étape, s'en tenir au seul examen de cet aspect des problèmes, l'absence des représentants de 450.000 travailleurs salariés n'est pas acceptable, car ils n'ont pas d'autre moyen d'être représentés, alors qu'ils participent au mouvement actuel aux côtés des travailleurs appartenant aux autres catégories sociales.

C'est pourquoi en syndicalistes conscients de nos responsabilités, nous nous adressons aux responsables confédéraux que vous êtes pour ne pas admettre qu'en cette première rencontre, face au pouvoir présent, le front commun des travailleurs réalisé dans la lutte soit, pour une part, rompu par l'absence de la F.E.N., fédération dont vous-mêmes avez toujours reconnu la compétence et l'autorité à l'occasion des discussions interconfédérales.

Dans le cas où le Premier ministre maintiendrait son refus de notre participation, nous vous demandons d'envisager de ne pas accepter d'être présents à une réunion qui, dès le départ, fausserait le jeu normal des discussions qui doivent s'engager.

volontairement détruit toute forme de participation effective, en particulier par la voie syndicale.

2. Transformer l'Université, dont la crise est due à l'impuissance de ce grand corps à s'adapter. C'est une calomnie. On n'a pas réellement consulté l'Université, ni les enseignants, ni les étudiants. On a systématiquement refusé de prendre en considération les propositions des représentants élus des personnels de l'Education nationale. On n'a fourni à l'Université aucun des moyens de son adaptation, car le problème n'est pas seulement un problème de structures, c'est aussi un problème de moyens.

Qui est responsable du chômage de la jeunesse, de l'inadaptation de sa formation professionnelle au régime actuel ? Le référendum n'est, selon nous, qu'un subterfuge destiné à camoufler devant l'opinion l'impuissance de ce régime à résoudre les problèmes fondamentaux qui lui sont posés.

réunir les responsables de ses syndicats nationaux, demande à tous les enseignants et personnels de l'Education Nationale de poursuivre avec détermination la grève entrepris le 22 mai.

**

Convoquées à une réunion improvisée avec un ministre de la Fonction Publique qui ne disposait d'aucun pouvoir réel de négociation, la F.E.N., F.O. et la C.G.C. ont quitté cette réunion inutile et publié le communiqué suivant :

ALORS QUE LE PREMIER MINISTRE a pris l'engagement dans le cadre du règlement général de la crise sociale d'ouvrir lui-même le 28 mai une discussion avec les fédérations de fonctionnaires, le ministre de la Fonction publique, à la demande de deux organisations, a brusquement convoqué toutes les fédérations le dimanche 26 mai, à 16 heures.

Dès le début de la réunion, il est apparu que le ministre de la Fonction Publique n'était en mesure de présenter aucune proposition et se trouvait au surplus dans l'incapacité de négocier, n'étant investi d'aucun pouvoir de décision.

En conséquence, la F.E.N. et les fédérations des fonctionnaires et des postiers F.O. ont quitté la séance. Elles estiment, en effet, que les problèmes de la Fonction Publique ne peuvent être dissociés du règlement gé-

néral faisant l'objet de la réunion gouvernement-patronat-syndicats qui s'est ouverte le 25 mai 1968 sous la présidence du Premier ministre.

La F.E.N., les fédérations des fonctionnaires et des postiers F.O. confirment leurs consignes de participation au mouvement de grève générale et invitent tous les agents du secteur public à poursuivre la lutte avec la plus grande fermeté.

Lundi 27 mai

Après la rédaction du protocole :

G. SEGUY : « Il y a encore beaucoup à faire, mais les revendications ont été retenues... Cependant, nous ne saurions donner de réponse sans consulter les travailleurs ».

A. BERGERON : « Tout ce qui vient d'être fait aurait pu l'être avant ».

E. DESCAMPS : « Nous avons obtenu des résultats que nous réclamions depuis des années ».

Les premières réactions ouvrières au protocole d'accord sont négatives (Renault, Citroën).

Douze réunions C.G.T. dans Paris pour rendre compte du protocole.

17 heures : meeting des étudiants au stade Charléty.

A la sortie des discussions de la rue de Grenelle (7 heures 30), le secrétaire général de la F.E.N. déclare devant les radios et télévision : « Tout en prenant acte des conclusions arrêtées, la F.E.N. qui entend que le règlement porte également sur les problèmes de la Fonction Publique et sur les problèmes de l'enseignement, maintient son mot d'ordre de grève des enseignants ».

La F.E.N. diffuse, à 10 heures, le communiqué suivant :

LA F.E.N. solidaire depuis le premier jour de l'action de l'U.N.E.F. et du S.N.E. Sup ne saurait être absente des manifestations organisées le lundi 27 par l'U.N.E.F.

En particulier à Paris, les enseignants de la F.E.N. seront présents au stade Charléty.

Un représentant du bureau fédéral (ASTRE) prend la parole au meeting du stade Charléty.

15 heures : Réunion à la F.E.N. des secrétaires pédagogiques des syndicats intéressés et des représentants des parents d'élèves pour mettre au point la position fédérale



Charléty

Mardi 28 mai

Le Conseil des ministres adopte le projet de loi qui sera soumis au référendum.

Communiqué de la C.G.T. : « Il faut imposer, et c'est possible, la poursuite de l'ouverture, là où ce n'est pas encore le cas, de négociations dans toutes les branches d'industries au niveau national ».

Les négociations par branches s'engagent dans les charbonnages, l'E.D.F.-G.D.F. ; elles échouent à la S.N.C.F. et à la R.A.T.P.

11 heures : la F.E.N. est invitée par la C.G.T. à participer à une réunion interconfédérale à 14 heures à

A la suite de la proposition de la C.G.T. d'une rencontre interconfédérale (sans l'U.N.E.F.), le secrétaire général de la F.E.N. adresse au secrétaire général de la C.G.T. la lettre suivante :

LA F.E.N. A DES SA SORTIE DES DISCUSSIONS DE GRENELLE, par la voix de son secrétaire général, confirme son ordre de grève et nos camarades ont unanimement répondu à son appel en renforçant le mouvement engagé le 22 mai.

Cette grève concerne, outre les revendications générales communes à tous les travailleurs, les problèmes de la Fonction Publique et ceux communs aux étudiants et enseignants de l'Education nationale sur lesquels, à cette date, la discussion n'a pas encore eu lieu (pour les premiers), n'est même pas encore prévue (pour les seconds).

Nous avons été durant toute cette période, et nous restons soucieux au plus haut point de maintenir le front commun, dans l'action, des travailleurs, des enseignants et des étudiants.

C'est pourquoi, il nous paraît qu'une réunion comme celle que vous nous proposez pour aujourd'hui 14 heures n'a de sens que si elle réunit au départ les représentants des confédérations ouvrières, de la F.E.N. et de l'U.N.E.F. C'est seulement alors qu'il sera possible d'envisager un appel à des manifestations qui, pour être efficaces, doivent réunir les uns et les autres et traduire clairement aux yeux de l'opinion publique et du gouvernement, que le combat mené sous des formes diverses par les travailleurs, les enseignants et les étudiants est bien le combat de tous.

la Bourse du Travail pour la préparation d'une manifestation. Elle met comme condition à sa participation la présence de l'U.N.E.F.

12 heures : contacts F.E.N., U.N.E.F. L'U.N.E.F. est invitée à une rencontre C.G.T.-U.N.E.F. à 16 heures. La F.E.N. attendra les résultats de cette entrevue. La C.F.D.T., alertée par l'U.N.E.F., adopte la même attitude.

14 heures : la C.G.T. est seule présente à la réunion qu'elle a convoquée. Elle diffuse un communiqué appelant ses adhérents à manifester le lendemain à 17 heures.

16 heures : rencontre C.G.T.-U.N.E.F. Résultat négatif.

18 heures 30 : déclaration du Premier Ministre, suite à la démission acceptée de M. Peyrefitte.

Retour de Cohn-Bendit en France : il tient une conférence de presse à la Sorbonne.

Elle publie ensuite le communiqué suivant :

LA F.E.N. A ETE CONVIEE par la C.G.T. à une réunion des centrales ouvrières (C.G.T., C.F.D.T., F.O., F.E.N.) à 14 heures, à la Bourse du Travail, pour l'organisation éventuelle de manifestations communes demain mercredi dans toute la France.

La F.E.N. a immédiatement répondu qu'elle était prête à participer à une telle rencontre si toutes les organisations représentatives des forces aujourd'hui engagées dans la lutte y étaient effectivement convoquées et en particulier l'U.N.E.F., organisation syndicale représentative du monde étudiant.

La F.E.N. enregistre l'annonce d'une rencontre C.G.T.-U.N.E.F. ce jour à 16 heures. Dans la mesure où cette entrevue serait positive et permettrait à l'U.N.E.F. de participer à une rencontre générale de toutes les organisations en lutte, la F.E.N. sera présente à une telle réunion.

A la suite de l'annonce par le Premier ministre de la constitution d'une nouvelle commission de personnalités pour élaborer un plan de réforme de l'enseignement,

G. Aulong déclare à l'O.R.T.F. au nom du bureau fédéral :

LE PREMIER MINISTRE vient d'annoncer la création d'une commission de personnalités chargée par lui d'élaborer un plan général de réforme de l'enseignement.

La F.E.N. condamne formellement la méthode qui consiste à faire étudier ces problèmes par des commissions restreintes composées de personnalités unilatéralement désignées par le gouvernement.

La crise de l'Université, à l'origine de la crise nationale actuelle, ne pourra être surmontée que par un renversement de la politique antérieure, un effort budgétaire considérablement accru et la participation active de tous les intéressés, enseignants, étudiants, parents, par l'intermédiaire de leurs organisations représentatives, à l'élaboration des solutions neuves qui s'imposent. Sur ces bases, la F.E.N. est prête à prendre toutes ses responsabilités.

Depuis 15 heures, une délégation de la F.E.N. composée de MARANGE, DAUBARD, DERNELLE, GOUZY, BOUGREAU (suppléant FOURNIER) participe aux discussions sur la Fonction Publique.

Mercredi 29 mai

Le général de Gaulle quitte l'Elysée pour Colombey via Baden-Baden.

M. P. Mendès France se déclare prêt à assumer les responsabilités qui lui seraient confiées par la gauche. Les leaders de la C.F.D.T. font appel à lui.

11 heures 30 : la F.E.N. est avertie que la réunion Fonction publique est renvoyée au lendemain.

17 heures : manifestation de la C.G.T. de la Bastille à Saint-Lazare.

20 heures : la F.E.N. demande à rencontrer les partis de gauche.

Communiqué de la F.E.N. sur les discussions en cours :

LA F.E.N. PROTESTE contre les lenteurs apportées dans le déroulement des négociations sur la Fonction Publique et le refus jusqu'ici opposé à la demande d'ouverture de discussions immédiates sur les problèmes de l'Education nationale.

Elle affirme sa volonté de renforcer le front uni des travailleurs, des enseignants et des étudiants en lutte et se déclare, pour sa part, prête à participer à toute rencontre réunissant les responsables des confédérations ouvrières et de l'U.N.E.F. pour envisager les formes d'une manifestation qui traduirait leur volonté commune de voir le plus rapidement possible apporter des solutions à leurs légitimes revendications.

La F.E.N. s'adresse aux partis qui soutiennent l'action du C.N.A.L. (P.C.F., F.G.D.S., P.S.U.) pour leur demander une rencontre :

Jeudi 30 mai

Au cours de la journée, la F.E.N. rencontre successivement le P.S.U., la F.G.D.S. et le P.C.F.

15 heures : Conseil des ministres.

16 heures 30 : allocution du Président de la République annonçant la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections générales.

17 heures : manifestation Concorde - Champs-Elysées organisée par les « Comités pour la défense de la République ».

Les travailleurs, les enseignants, les étudiants sont aujourd'hui empêchés de travailler, d'enseigner, d'étudier par la faute et les conséquences d'une politique qui, depuis dix ans, a été dirigée par le Président de la République et non par l'action de forces occultes.

Les travailleurs, les enseignants, les étudiants répondront à la provocation en poursuivant dans le calme et l'unité, l'action entreprise en resserrant l'union des forces politiques et syndicales soucieuses de défendre effectivement les valeurs de la République, ce qui signifie, aujourd'hui, conduire cette République dans la voie du progrès social et de l'adaptation nécessaire des structures de notre société.

Les travailleurs, les enseignants, les étu-

Les élections générales et la reprise

Vendredi 31 mai

Les pompes à essence commencent à être réapprovisionnées...

La rencontre à Baden-Baden entre le général de Gaulle et le général Massu est confirmée.

SEGUY : « La C.G.T. déclare qu'elle n'entend gêner en rien le déroulement de la consultation électorale. C'est l'intérêt des travailleurs de pouvoir exprimer dans le cadre des élections, leur volonté de changement. »

E. DESCAMPS : « Le bureau confédéral demande à ses organisations de poursuivre les négociations à tous les niveaux. »

17 heures : le nouveau gouvernement Poirépidou est constitué.

Communiqué sur les négociations en cours :

LA F.E.N. PROTESTE UNE NOUVELLE FOIS contre les lenteurs apportées au déroulement des négociations dans la Fonction Publique dont elle ne porte pas la responsabilité.

Elle demande la reprise immédiate des négociations et l'ouverture des discussions sur les problèmes de l'Education nationale.

C'est sur l'ensemble des résultats obtenus qu'elle se prononcera.

Lettre aux partis de gauche à propos des élections générales :

FACE AUX GRAVES DANGERS de la situation actuelle, et à l'impérieuse nécessité d'assurer la défense des libertés syndicales.

démocratiques et républicaines ; conscients comme vous de l'importance de l'enjeu de la prochaine consultation électorale pour l'avenir de la démocratie dans notre pays, le bureau de la F.E.N. réuni le vendredi 31 mai 1968 tient à vous faire connaître qu'il souhaite vivement que les partis de gauche prennent toutes dispositions pour présenter un candidat unique, dès le premier tour, dans chaque circonscription.

18 heures : Rencontre F.E.N.-F.G.D.S. à la demande de celle-ci.

18 heures : rencontre U.N.E.F., C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., S.N.E. Sup au siège de la F.E.N. pour l'organisation d'une manifestation pour le lendemain samedi. Proposition émanant de l'U.N.E.F. ; la C.G.T. est hostile ; la C.F.D.T. propose le mardi suivant. Seule la F.E.N. appuie l'U.N.E.F. et le S.N.E. Sup.

A PARTIR DU 30 MAI le problème prend un tour nouveau. L'annonce d'élections générales décidées, en conséquence de la dissolution, par le président de la République, est accueillie favorablement par la plupart des grandes familles politiques du pays.

Elle se heurte seulement à la déception, voire à l'opposition violente, de groupes d'étudiants — à un moindre degré de travailleurs — qui considèrent leur action révolutionnaire trahie par un bulletin de vote.

Organisation syndicale, la F.E.N., en cette circonstance, n'a pu que prendre acte, de la réaction des forces politiques, en particulier des forces politiques de gauche — son souci a été d'abord d'éviter l'isolement de la lutte universitaire, c'est pourquoi elle s'est attachée à obtenir l'engagement de discussions sur les problèmes universitaires avant que des organisations ouvrières aient décidé de la reprise du travail dans les différents secteurs.

En outre, elle a continué d'exprimer sa volonté d'une solidarité effective entre organisations de travailleurs et organisations d'enseignants et d'étudiants, condition indispensable pour éviter que les unes ne soient sacrifiées aux autres et qu'il n'en résulte, en particulier dans les milieux étudiants, une démoralisation propice à tous les désespoirs et toutes les aventures.

Enfin le souci des responsables de la F.E.N. a été de sauvegarder la cohésion et la force des organisations syndicales représentatives (F.E.N., S.N.E.-Sup, U.N.E.F. entre autres), nécessaires pour poursuivre sous d'autres formes ou reprendre éventuellement la lutte de mai 1968.

Ce n'est pas du fait de la F.E.N. que les divergences entre les organisations ouvrières et les organisations étudiantes se sont approfondies au cours de ces derniers jours de la lutte. Ce n'est pas du fait de la F.E.N. que l'isolement du mouvement étudiant a conduit certains de ces jeunes à une action « désespérée », reflet de la déception et de l'amertume. Ayant placé très haut leurs espérances, la retombée n'était que plus brutale.

L'achèvement d'un mouvement d'une telle ampleur ne pouvait qu'être difficile, dans la mesure où il n'atteignait que très partiellement les objectifs que nombre de ses participants s'étaient fixés. La F.E.N. elle-même a subi les contre-coups de l'arrêt de la grève qu'elle avait lancée le 22 mai et qui s'était poursuivie jusqu'au 6 juin dans l'unité la plus totale. Le temps des commentaires et des jugements viendra.

Pour le moment l'essentiel est de maintenir et renforcer la cohésion des organisations, plus que jamais nécessaire pour faire face au renforcement prévisible des forces réactionnaires auquel le chef de l'Etat a fait publiquement appel le 30 mai, en même temps qu'à la poursuite et au développement de la lutte syndicale.

Samedi 1^{er} juin

Reprises du travail très limitées.

15 heures : reprise des discussions à la Fonction publique sous la présidence du nouveau ministre, M. Boulin. Elle se termine le lendemain à 5 heures du matin.

16 heures : manifestation organisée par l'U.N.E.F. de la gare Montparnasse à la gare d'Austerlitz, sans incident.

Communiqué sur les négociations :

ALORS QUE SONT REPRISES, aujourd'hui 1^{er} juin, les négociations dans la Fonction Publique, la F.E.N., dont les 450.000 adhérents sont en grève, réitère sa demande d'ouverture immédiate des discussions sur les problèmes de l'Education nationale.

Elle rappelle que c'est sur l'ensemble des résultats obtenus dans ces deux domaines qu'elle se prononcera.

Les discussions Fonction Publique reprennent à 15 heures pour s'achever le lendemain matin à 5 heures.

Le ministre de l'Education nationale propose d'engager les discussions sur l'Education nationale en recevant successivement la F.E.N., le S.G.E.N., la C.G.T., etc. La F.E.N. refuse une telle procédure.

Dimanche 2 juin

Déclaration du bureau confédéral de la C.G.T. :

« La reprise du travail aura lieu en bon ordre là où les revendications ont reçu des satisfactions suffisantes et où les travailleurs l'auront collectivement décidée par une consultation organisée par les comités de grève et les organisations syndicales. »

Communiqué, après la fin des discussions Fonction Publique :

LA F.E.N. PREND ACTE des résultats acquis en conclusion des négociations sur les problèmes de la Fonction Publique.

Elle souligne une fois de plus l'urgence nécessaire de l'ouverture des discussions sur les problèmes de l'Education nationale (pro-

blèmes revendicatifs, conditions de travail des personnels, rénovation de l'Université) qu'elle ne cesse de réclamer et dont l'issue favorable conditionne sa détermination définitive.

Interventions auprès du secrétaire général du ministère pour fixer les conditions de l'engagement des discussions sur l'Education nationale.

Lundi 3 juin

Allocation télévisée du Premier ministre. Il déclare « que l'on pouvait constater maintenant une tendance à la reprise du travail... On peut espérer que l'on sortira dans un assez bref délai de cette crise... La réforme de l'Université sera faite et nous voulons y associer non seulement le secteur économique et les enseignants mais aussi les étudiants ».

La grève reste éteinte. Négociations dans plusieurs secteurs.

12 heures 15 : rencontre ministre Education nationale-bureau fédéral. Les négociations commenceront mardi à 5 heures 30.

Le ministre de l'Education nationale reçoit le bureau fédéral de 12 h 15 à 13 h 45. Un communiqué est publié à la suite de cette rencontre :

LES RESPONSABLES DE LA F.E.N. ont été reçus par le ministre de l'Education nationale aujourd'hui même à midi pour examiner les conditions de l'ouverture des négociations sur l'Education nationale.

Le ministre a reconnu la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour l'Education nationale au collectif budgétaire de 1968.

Sur la réforme de l'Université, il s'est engagé à entreprendre une discussion approfondie avec les organisations représentatives, ce qui exclut la pratique des commissions de personnalités unilatéralement désignées.

Sur l'orientation, il a admis qu'aucune expérience ne saurait être mise en place avant que le problème eût été repris au fond et discuté avec les organisations représentatives.

Dans ces conditions, les discussions sur les problèmes propres à l'Education Nationale s'engageront demain matin, à 9 h 30, la F.E.N. ayant également défini avec le ministre la procédure permettant à ses différ-

ents syndicats de participer directement aux négociations.

La F.E.N. appelle tous les personnels de l'Education Nationale à répondre dans le calme à toutes les provocations dont ils pourraient être l'objet et à renforcer leur cohésion dans la poursuite de la grève jusqu'à ce que soient obtenus des résultats jugés satisfaisants.

Réunion des secrétaires des syndicats nationaux pour établir la composition de la délégation de la F.E.N. aux discussions sur l'Education Nationale. 18 délégués.

● Pour la F.E.N. : Marange, Gouzy.

● Pour le S.N.I. : Daubard, Dernelle, Durand, Ouliac.

● Pour le S.N.E.S. : Drubay, Dellinguer, Alaphilippe.

● En outre : Cousin (Intendance universitaire) ; Boureau (Agents de l'E.N.) ; Gouellain (Administr. Universit.) ; Chevillot (Chercheurs scientif.) ; Tuillier (Bibliothèques) ; Hantutte (Inspecteurs départ.) ; Rogniaux (Professeurs Ecole Nor.) ; Fourrier (S.N.E.T.A.A.) ; Lamicq (Personnels de direction).

Mardi 4 juin

Communiqué F.E.N. sur les Etats Généraux de l'Université Nouvelle :

DES NEGOCIATIONS SONT EN COURS portant sur la réforme de l'Education Nationale et visant, dans l'immédiat, à lui assurer les moyens nécessaires à son fonctionnement.

En même temps qu'ils assuraient dans leur secteur le succès de la grève, les enseignants, les étudiants, les élèves et les parents ont engagé de fructueuses discussions sur l'ensemble des problèmes de l'enseignement, sa mission, son contenu, ses méthodes, les rapports entre maîtres et élèves, les conditions

de vie et de gestion des établissements.

Soucieuse de favoriser un effort de synthèse afin que ce vaste mouvement de rénovation, dont elle se félicite, ne soit pas sans lendemain, la F.E.N. a pris la décision de convoquer, dans les meilleurs délais, des « Etats Généraux de l'Université Nouvelle ».

Elle invite dès maintenant les groupes de travail qui se sont constitués à lui faire parvenir leurs conclusions, soit directement à la FEDERATION DE L'EDUCATION NATIONALE, 10, rue de Solférino, Paris-7^e, soit par l'intermédiaire de ses syndicats nationaux.

Mercredi 5 juin

Diffusion du « projet de relevé des conclusions » des réunions tenues rue de Grenelle sur l'Education nationale.

La C.G.T. : « Le bureau confédéral estime que, partout où les revendications essentielles ont été satisfaites, l'intérêt des salariés est de se prononcer en masse pour la reprise du travail dans l'unité ».

Communiqué à la suite de l'achèvement des discussions Education Nationale :

LES CONCLUSIONS DES LONGUES ET DIFFICILES NEGOCIATIONS sur les problèmes de l'Education Nationale se sont terminées au début de la matinée. Elles portent principalement sur l'amélioration des conditions de travail des élèves et des maîtres dans les divers secteurs d'enseignement, par la création d'emplois nouveaux inscrits au budget de 1968 pour la prochaine rentrée scolaire.

Ont été également étudiés les problèmes posés par :

- l'organisation et le fonctionnement des services et des établissements scolaires ;
- la situation des maîtres auxiliaires et

Jeudi 6 juin

Journée de reprise du travail effective ou décidée pour le lendemain : S.N.C.F., R.A.T.P., P.T.T., Fonction publique (sauf Enseignement).

Vendredi 7 juin

Entretien radiotélévisé du Président de la République avec un journaliste.

Heurts à Flins entre forces de police et travailleurs. Des étudiants se joignent aux ouvriers.

Communiqué F.E.N. :

LA C.A. FEDERALE qui avait lancé, le 20 mai, l'ordre de grève générale pour le 22 mai, a décidé, hier 6 juin, la reprise du travail pour ce matin 7 juin.

Ce mot d'ordre fédéral est suivi par tous les syndicats de la F.E.N., y compris quelques syndicats qui, bien que votant contre, ont indiqué qu'ils se conformeraient à l'avis

des personnels auxiliaires des cadres administratifs et de service ;

- la formation des maîtres ;
- l'exercice du droit syndical, qui feront l'objet de discussions ultérieures entre le ministre et les organisations syndicales intéressées à partir des orientations définies au cours de la négociation.

De nombreux problèmes n'ont pu être abordés dans le courant des entretiens. Il en est ainsi notamment de la réforme de l'Université dont la discussion devra être abordée dans les meilleurs délais.

La Commission Administrative de la F.E.N. doit maintenant examiner l'ensemble des résultats obtenus à l'issue des négociations dans la Fonction Publique et à l'Education Nationale pour déterminer la position de l'organisation.

Jeudi 6 juin

Une délégation de la F.E.N. et des syndicats nationaux est reçue par le ministre à 14 heures.

Conseil national du S.N.I. et du S.N.E.S.

le matin. Conseil national de la F.E.N. l'après-midi.

20 heures : la F.E.N. lève son mot d'ordre de grève générale.

Samedi 8 juin

Dans la soirée, les locaux du S.N.I., fermés et vides, sont fracturés et occupés par un groupe de syndiqués qui s'intronisent « comité de grève ».

Dimanche 9 juin

Communiqué F.E.N. sur l'occupation des locaux du S.N.I.

LES LOCAUX DU S.N.I., investis dans la nuit de samedi à dimanche par un groupe d'irresponsables, ont été pacifiquement reconquis cet après-midi par les dirigeants de l'organisation avec le concours de militants de plusieurs syndicats de la F.E.N.

Le bureau de la F.E.N. se félicite de cette

nouvelle marque de confiance de ses adhérents et de cette expression concrète de la solidarité fédérale.

Il remercie les syndicats et les sections départementales de la F.E.N. qui lui ont apporté leur soutien et ont exprimé leur totale et unanime réprobation de méthodes que le mouvement syndical ne saurait tolérer.

Lundi 10 juin

La reprise du travail est quasi générale, à l'exception du secteur de la métallurgie et, en particulier, de l'automobile.

Noyade d'un lycéen, Gilles TAUTIN, à proximité des usines de Flins, pour échapper à un contrôle de police.

Violentes manifestations dans le quartier Latin.

Début de la campagne électorale.

Communiqué F.E.N. à propos d'un meeting :

LA F.E.N. MET EN GARDE contre les appels à un meeting des enseignants de la région parisienne pour cet après-midi qui émanent d'éléments irresponsables dont le seul but est de jeter le discrédit sur le mouvement syndical.

Elle demande à tous ses adhérents de faire preuve de la plus extrême vigilance et de s'en tenir strictement aux mots d'ordre identifiables des seuls responsables nationaux ou départementaux de leur syndicat ou de la F.E.N.

Mardi 11 juin

Communiqué F.E.N. :

FACE A LA TRAGIQUE GRAVITE DES EVENEMENTS qui ont entraîné, à Flins, la mort d'un lycéen ; à Sochaux, celle d'un ouvrier gréviste, la F.E.N. lance un solennel appel au sang-froid et à la raison.

Affrontements violents à Sochaux (un jeune ouvrier est mortellement blessé), à Toulouse, à Saint-Nazaire.

L'usine Renault de Flins est fermée après retrait des piquets de grève.

La C.G.T. appelle à un arrêt de travail d'une heure pour le lendemain.

La F.E.N., qui poursuit ses propres discussions avec le ministre de l'Education Nationale, appelle ses adhérents à signer, demain mercredi 12 juin, dans tous les établissements, une adresse au Premier ministre

pour manifester leur indignation et exprimer leur solidarité avec les travailleurs en lutte.

Elle demande instamment à chacun d'eux de s'en tenir à ce mot d'ordre et de rejeter toute proposition différente susceptible de semer la confusion et d'engendrer de dangereuses provocations.

Poursuite des discussions sur les problèmes de l'Education Nationale.

Une délégation de l'intersyndicale F.E.N. de la radio-télévision scolaire a été reçue au cabinet du ministre sur les problèmes de structure de cet organisme.

Une entrevue a eu lieu entre les syndicats des C.E.T. et le Directeur de la Pédagogie pour l'étude de la solution des problèmes du contentieux relatif aux personnels des C.E.T. non abordés au cours de la commission centrale.

Les syndicats des professeurs et directeurs d'écoles normales ont discuté leur projet de réforme du C.F.E.N.

Mercredi 12 juin

Le Conseil des Ministres

interdit toute manifestation, prononce la dissolution de onze groupements d'extrême-gauche.

Les négociations reprennent chez Renault.

Le S.N.I. a été reçu par le Secrétaire général du ministère de l'Education Nationale afin de poursuivre les discussions sur la base des engagements pris au cours des négociations d'ensemble.

Une table ronde a regroupé à 15 heures les représentants qualifiés des parents et des enseignants pour faire le point sur le problème des examens (B.E.P.C., baccalauréat, examens de recrutement, examens de l'enseignement technique).

Discussions Fonction Publique : à 16 heures, le ministre de la Fonction Publique réu-

nissait les représentants des organisations syndicales de fonctionnaires pour faire, avec eux, le point à la suite des conclusions des négociations des 1er et 2 juin dernier. Quatre groupes de travail seront constitués :

1. sur la réforme des catégories C et D ;
2. sur les problèmes concernant l'organisation de la semaine de travail ;
3. sur la gestion des services sociaux ;
4. sur l'exercice du droit syndical.

Ces groupes seront mis officiellement en place le 19 juin par le ministre. La F.E.N. y sera effectivement représentée.

Lundi 17 juin

DIMANCHE 16 JUIN :

Les forces de police réoccupent la Sorbonne.

Après l'évacuation de la Sorbonne

LA F.E.N. CONDAMNE le recours à l'utilisation des forces de police pour faire évacuer la Sorbonne par les étudiants, alors qu'il paraissait possible d'entamer des discussions sur les moyens de remettre l'Université rénovée en mesure d'assurer ses fonctions normales.

De pareilles méthodes ne peuvent manquer d'avoir des conséquences graves sur l'engagement du dialogue plus que jamais

Mardi 18 juin

COMMUNIQUE F.E.N.

Sous des prétextes dont il n'a pas même tenté d'établir la preuve, le gouvernement a entrepris des perquisitions, procédé à des arrestations et prononcé la dissolution de onze organisations politiques, étudiantes et de jeunesse d'extrême-gauche.

Sans partager en aucune manière les positions politiques de ces organisations, le Bureau de la F.E.N. élève la plus vive protestation contre cette atteinte aux libertés démocratiques élémentaires, au premier rang desquelles se place le droit à l'expression et à l'organisation.

Il voit dans cette décision qui s'accompagne de l'interdiction de toute manifestation et de l'expulsion d'un certain nombre d'étudiants et de travailleurs étrangers le premier

nécessaire et risquent de faire renaître des troubles dont le gouvernement porterait l'entièvre responsabilité.

La F.E.N. demande que la Sorbonne soit rendue au plus tôt à sa mission et en dehors de tout contrôle de la police pour permettre l'ouverture effective des discussions sur la réforme de l'Université avec les représentants qualifiés des enseignants, des étudiants et des parents d'élèves comme le gouvernement s'est engagé à le faire.

signe d'une offensive qui pourrait se généraliser contre les organisations ouvrières et démocratiques d'opposition.

Conscient du danger que recèle une telle politique, le Bureau de la F.E.N. appelle tous les militants à resserrer les rangs autour de leurs organisations démocratiques, en particulier de leurs syndicats, à renforcer encore leur unité et leur cohésion et à rester très vigilants de vant de telles manifestations d'un renforcement de l'autoritarisme.

Chronologie et textes rassemblés par Ch. Martial et R. Chéramy.

LA RÉVOLTE INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

La révolte des Etudiants français s'inscrit comme une suite à une série de révoltes analogues dans un grand nombre de pays. Et ces pays se situent à peu près dans tous les continents et dans les divers blocs idéologiques. Il nous a paru utile de présenter, en un bref tableau, ces révoltes étudiantes dont l'ensemble constitue un mouvement véritablement international. Ce dernier caractère entraîne logiquement à quelques réflexions sur les causes de ce phénomène, réflexions destinées seulement à fournir à nos camarades des thèmes de recherche et de pensée sur lesquels le syndicalisme enseignant doit, plus que d'autres, se pencher.

Pays-Bas

Eté 1966 :

Les associations de « Provos » d'Amsterdam manifestent contre la « civilisation de consommation », par exemple la circulation automobile dans les vieux quartiers, la pollution atmosphérique industrielle et surtout l'Autorité avec un grand A.

1967 et 1968 :

Manifestations nombreuses des étudiants et de certains professeurs contre la guerre du Vietnam. Des étudiants ayant traité le président Johnson de « criminel de guerre » sont poursuivis en vertu d'un article du Code pénal hollandais qui punit tout affront à un chef d'Etat ami.

Allemagne

Février-mars :

Nombreuses manifestations d'étudiants les 10, 11 et 12 mars.

Le 19 mars, des étudiants d'extrême-gauche provoquent de vifs incidents au congrès social-démocrate de Nuremberg.

Le 20 mars, 10.000 étudiants manifestent à Berlin-Ouest en faveur de la lutte anti-impérialiste.

L'Union nationale des étudiants réclame la démission de M. Luebke.

Avril :

Les recteurs allemands réclament l'instauration d'un « numerus clausus » pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Attentat contre Rudi Dutschke, leader des étudiants d'extrême-gauche (S.D.S.). Violentes manifestations d'étudiants contre la « presse Springer » accusée de provocation au meurtre, échauffourées à Berlin, Francfort. Un étudiant tué.

Le président du S.D.S. déclare : « Les révoltes étudiantes ont un rôle à jouer dans la lutte des classes. »

Début mai :

A Nuremberg, les élèves de la Faculté de pédagogie ont entamé une grève de 5 jours. Au Schleswig-Holstein, 3.000 élèves-ingénieurs ont déserté les amphithéâtres pour témoigner leur sympathie à leurs condisciples de Rhénanie-Westphalie, en grève depuis une semaine déjà pour une réforme des études.

A Kiel, le Parlement des étudiants a réclamé la révocation de M. Gerhard Stoltenberg, ministre de la Recherche scientifique, de son poste de professeur.

A Berlin, une représentante du mouvement des étudiants d'extrême-gauche (S.D.S.) déclare : « Nous cherchons de nouvelles formules de travail... La révolte à Paris est héroïque, mais après ? Même durant les manifestations, nous avons, ici, poursuivi les discussions... dans le style de l'Université critique avec trois objectifs : davantage de professeurs, que l'on consulte les étudiants avant de nommer ces derniers et que l'on discute avec nous des programmes d'enseignement. »

Espagne

Janvier :

Devant les premières manifestations d'étudiants Franco reste très décontracté et déclare : « Ce n'est rien ; il faut être poulain avant d'être cheval. »

Les étudiants de Madrid menacent de faire grève. Le gouvernement ferme la Faculté des sciences économiques le 13, les Facultés de philosophie et de lettres le 23, la faculté de médecine le 28. Le sociologue Alfonso Comin est condamné à 16 mois de prison. La police secrète est chargée de maintenir l'ordre à l'Université.

Février :

Les étudiants allemands réclament l'instauration d'un « numerus clausus » pour l'entrée dans l'enseignement supérieur.

Violentes manifestations d'étudiants contre la « presse Springer » accusée de provocation au meurtre, échauffourées à Berlin, Francfort. Un étudiant tué.

Le président du S.D.S. déclare : « Les révoltes étudiantes ont un rôle à jouer dans la lutte des classes. »

Début mai :

Nouvelles poursuites contre le sociologue A. Comin provoquant des manifestations d'étudiants à Séville, Pampelune, Bilbao, Grenade. Fermeture de la Faculté des sciences de Madrid. Un millier

d'étudiants occupent l'Université de St-Jacques-de-Compostelle.

Avril :

Le gouvernement affirme sa volonté de réprimer l'agitation des étudiants. Celle-ci, cependant, s'étend. Fermeture de l'Université de Séville le 3, de Salamanque le 4. Incidents et arrestations d'étudiants le 5 à Saragosse, Séville, Barcelone.

Le ministre de l'Education nationale est « démissionné » par Franco.

Le nouveau ministre accepte la démission du recteur de l'Université de Madrid.

Italie

Février :

Manifestations et occupation des Facultés. Les étudiants réclament une réforme profonde et rapide des Universités.

Les 20 et 21, l'agitation des étudiants à Rome prend des formes spectaculaires : heurts violents avec la police.

Mars :

Le 2, à Rome, violents incidents entre étudiants et policiers : 180 blessés.

Les 3 et 4, la violence de la répression policière provoque de nouvelles manifestations.

Les structures de l'organisation étudiante éclatent.

Le 9, manifestation d'étudiants à Turin. Les partis de la majorité présentent un projet de réforme universitaire.

Les 10 et 11, l'agitation gagne les lycées à Milan.

Incidents à Pise les 17 et 18, à la Faculté de droit à Rome : 52 manifestants inculpés.

Le 22, les étudiants de Rome renoncent provisoirement à occuper les Facultés.

Le 27, échauffourées à l'Université catholique de Milan : 52 blessés. Le recteur porte plainte contre 50 étudiants.

Poursuite de l'agitation à Rome et Florence, nouveaux accrochages avec la police à Rome les 22 et 30 (50 blessés).

Angleterre

16 avril :

Un millier d'étudiants manifestent en faveur de l'étudiant allemand Rudi Dutschke.

Japon

Le 9 mars : violentes bagarres à Tokyo : 18 blessés, 157 étudiants arrêtés.

Le 29 mars : à Tokyo, 100 blessés au cours d'affrontements violents entre police et étudiants. La presse officielle signale l'apparition « d'armes nouvelles » chez les étudiants.

Etats-Unis

Le Dr Summershill, recteur de l'Université de San Francisco, déclare : « L'agitation des étudiants prend de plus en plus l'allure d'une guerre civile. »

Bruce Kahn, président du Conseil des étudiants de l'Université de Michigan, s'élève « contre les universités, ces stations-services de la bourgeoisie » qui forment des robots conditionnés pour s'ajuster au capitalisme type I.B.M.

Moyen-Orient

ISRAËL

29 avril : heurts entre étudiants et policiers à Tel-Aviv.

LIBAN

19 mars : manifestation de lycéens à Beyrouth.

4 avril : 20.000 étudiants et lycéens en grève.

18 avril : fin de la grève de l'Université de Beyrouth.

ÉGYPTE

Mars : les étudiants du Caire réclament l'instauration d'une véritable démocratie.

GRECE

24 mars : on apprend que la police aurait arrêté plus de 200 étudiants pour démanteler une organisation clandestine.

Le Tiers Monde

INDONÉSIE

18 mars : les étudiants manifestent à Djakarta contre le report des élections.

BRESIL

29 mars : manifestations d'étudiants à Rio de Janeiro (3 tués).

2 avril : bataille rangée entre étudiants et policiers à Rio et affrontements policiers-étudiants les 2 et 3 avril dans plusieurs villes.

COLOMBIE

30 mars : situation tendue à l'Université de Bogota.

9 avril : démission du recteur de l'Université de Bogota.

ARGENTINE

Agitation universitaire en janvier et février. Au début d'avril nouveau statut d'autonomie pour l'Université de Buenos Aires.

BOLIVIE

25 mars : le président Barrientos est conspué par les étudiants à La Paz.

REPUBLIQUE DOMINICAINE

L'Université est encerclée par la police et les étudiants en sont chassés en mars.

Les militaires affirment avoir découvert un dépôt d'armes à l'Université.

ETHIOPIE

4 avril : violentes manifestations d'étudiants à Addis-Abeba.

VENEZUELA

3 avril : grève nationale des étudiants pour demander la destitution d'un gouverneur.

SENEGAL

Au début de mars, manifestations d'étudiants à l'Université de Dakar.

En mai, grève de l'Université et incidents sanglants avec la police.

MAROC

En février, grève des élèves contre la mauvaise organisation de l'enseignement technique.

TUNISIE

En mars : effervescence à l'Université de Tunis. Heurts violents avec la police et arrestation d'étudiants. Les cours de l'Université sont suspendus.

Le 28 mars : les étudiants arrêtés comparaissent en justice, cinq d'entre eux sont exclus de l'Université.

Le 3 avril : appel du gouvernement pour la reprise des cours et le 7 le gouvernement publie une mise au point sur les troubles de l'Université.

Le 11 avril : l'Union des étudiants exprime son accord avec le gouvernement.

ALGERIE

Le 4 février : grève de vingt-quatre heures des étudiants d'Alger pour protester contre l'emprisonnement de l'Université.

Le 6 février : l'Université d'Alger est fermée après arrestation de nombreux étudiants dont une partie sera libérée le 9.

Les étudiants et les lycéens se préparent à une guerre d'usure contre le gouvernement pendant que des discussions se poursuivent entre professeurs et responsables du parti.

Le 19 février : le gouvernement rouvre l'Université d'Alger mais les étudiants poursuivent la grève des cours.

Le 22 février : une détente apparaît et le 26 février la grève se termine.

Mais le 14 mars la grève reprend contre le maintien en détention de plusieurs étudiants.

Dans les pays de l'Est

TCHECOSLOVAQUIE

Mars : les étudiants blessés par la police au cours des incidents d'octobre 1967 vont recevoir des indemnités.

Les étudiants manifestent leur désir de créer une organisation étudiante.

Avril : l'Université de Prague invite les professeurs polonais exclus par le gouvernement polonais à venir donner des cours à Prague.

Les étudiants de philosophie protestent contre l'obligation de manifester.

POLOGNE

Février :

Manifestation au théâtre national de Varsovie contre le retrait d'une pièce de Mickiewicz.

Mars :

Violents heurts à Varsovie entre la police et les étudiants les 10, 11, 12.

Les étudiants demandent « le respect de la Constitution ».

Le 14, le gouvernement destitue de hauts fonctionnaires dont les fils ou les filles ont participé aux manifestations d'étudiants.

L'agitation étudiante se généralise aux Universités de province. Les étudiants proclament la grève des cours et transmettent leurs revendications au gouvernement.

Le 21, M. Gomulka lance un appel à la modération mais l'Ecole Polytechnique de Varsovie se met en grève et obtient la prise en compte de ses revendications après trois jours de grève.

Suite à ces manifestations, le secrétaire de la section des sciences sociales de l'Académie et six professeurs sont relevés.

Avril :

Le 30 mars, nouvelles manifestations d'étudiants à Varsovie : 34 étudiants sont exclus de l'Université et l'épuration s'étend à l'école du cinéma de Lodz, à la rédaction de l'Encyclopédie.

Le 25 avril, le calme semble enfin revenir et l'Université de Varsovie rouvre ses portes.

YUGOSLAVIE

Le journal officieux « Borba » s'interroge en mars de l'état d'esprit des étudiants.

L'agitation s'étend rapidement en avril-mai et 40.000 étudiants de Belgrade se mettent en grève, occupant plus ou moins 45 facultés et les écoles supérieures de la capitale.

Quelques réflexions après ce bilan mondial

L'aspect international de la révolte

Pas un continent n'en est exempt. Les pays riches comme les pays pauvres sont touchés. On s'est enflammé à l'Est comme à l'Ouest.

A l'Ouest, on condamne le capitalisme moderne.

A l'Est, on réclame plus de libertés d'expression.

Dans le tiers-monde, on s'élève contre l'impérialisme américain et la dictature plus ou moins avouée des gouvernements.

Partout, on conteste les cadres mis en place par la génération précédente : les mandarins, l'establishment.

Les « maîtres » à penser

Marx, pour la condamnation fondamentale du capitalisme.

Mais aussi Marcuse qui nie l'aspect fondamental des contradictions entre classes dans les sociétés industrielles modernes et déplace l'élan révolutionnaire vers les peuples du tiers-monde et vers les « marginaux » du capitalisme : étudiants et noirs, en qui il voit les catalyseurs de la révolution future.

Mais aussi Guevara, qui prône la guérilla, la nécessité de la lutte armée, la multiplication des foyers de révolte.

Le refus des structures classiques du mouvement ouvrier

Les partis politiques de gauche comme les confédérations syndicales sont suspects aux révoltés. Pourtant ils souhaitent l'alliance avec les ouvriers mais en dehors des « appareils » des partis ou des syndicats. Ce qui entraîne un communiste comme Garaudy à dénoncer dans le mouvement étudiant :

«...Le danger d'amenuisement du rôle de la classe ouvrière...»

«...La négativité des éléments marginaux qui affaiblit la force révolutionnaire...»

Charles MARTIAL.

MAI 1968

Un disque sur les manifestations étudiantes — témoignages sur la répression — a été réalisé avec l'accord de l'U.N.E.F. et du S.N.E.-Sup. On peut se le procurer à la F.E.N. Envoyez contre chèque de 6 F à l'ordre de la F.E.N., C.C.P. Paris 2391-79. (Mentionner disque mai 68).

A la Radio-Télévision-Scolaire

LE 17 MAI l'ensemble des personnels de la R.T.S. (Enseignants, techniciens, administratifs, chercheurs, ouvriers, agents d'exécution) décidait l'occupation des locaux 31, rue de la Vanne, à Montrouge et se constitua en Assemblée générale.

Les organisations syndicales (section F.E.N., S.G.E.N., section C.G.T. des techniciens) étaient présentes en tant que telles dans le Mouvement.

Le mot d'ordre de grève générale illimitée de la F.E.N. du 22 mai fut repris non seulement par ses adhérents, mais sur décision de l'A.G. par l'ensemble des personnels, avec l'accord des autres sections syndicales.

Le Mouvement s'est donné des structures de lutte qui fonctionnent depuis un mois : la garde des locaux, la protection du matériel, l'organisation des services de cantine sont assurés.

Une liaison permanente a été établie avec les autres secteurs de l'Institut Pédagogique National (où à la faveur des événements une section F.E.N. a été formée rue d'Ulm).

Les négociations ont commencé le 11 juin par une entrevue avec M. BRUNET, du Cabinet du Ministre, la délégation des personnels de la R.T.S. étant constituée de 4 camarades élus et de représentants de qualité de la F.E.N., de la C.G.T. et de la C.F.D.T.

Les discussions « techniques » sur les revendications propres aux personnels de la R.T.S. se sont poursuivies entre la délégation et M. Biancheri, chef du département, confirmé dans son rôle de représentant de l'autorité ministérielle.

A ce jour (17 juin), un rapport complet et détaillé a été remis au Ministre et au secrétaire général. L'entrevue de décision doit avoir lieu incessamment.

Pendant ce temps, à Montrouge, les travaux de commission se poursuivent, y compris pour l'établissement des structures transitoires qui doivent assurer le passage vers le Nouvel Etablissement Public.

Les revendications en effet, outre un certain nombre de mesures d'ordre matériel et fonctionnel, portent sur l'engagement de la mise à l'étude avec les représentants des personnels, d'une part de la vocation et du statut de ce nouvel établissement public dans le cadre de l'Education Nationale, d'autre part du statut des personnels de cet établissement.

Enfin le Mouvement tiendra sa place en tout état de cause dans la préparation des Etats généraux dont la F.E.N. a pris l'initiative.

(17 juin 1968.)

Commission administrative du 16 mai 1968

Président : Desvergne

Commission pédagogique

Rapporteur : M.-J. SIMON

La commission, dans l'étude de l'application de la motion du congrès national, a mis à son ordre du jour :

- le plan de formation des maîtres ;
- l'enseignement dans le premier cycle du second degré ;
- le contrôle des aptitudes ;
- la formation professionnelle.

Sur ce dernier point, un plan-questionnaire a fait l'objet d'une enquête auprès des syndicats nationaux. Deux réponses seulement sont parvenues.

NOTE. — Dans le cadre de l'actualité, les débats de la commission administrative du 16 mai sont déjà bien éloignés de nous. Le résumé de la commission administrative, publié ici, ne retiendra que l'essentiel des débats pour en garder le témoignage.

PETITE fait part des difficultés rencontrées par le SNES pour répondre sur l'ensemble du questionnaire. Cependant, le SNES est en mesure d'apporter une première contribution sur l'esquisse d'une structure d'orientation.

En conclusion, **SIMON** fait appel à la participation de tous à l'effort de synthèse nécessaire pour aboutir à la détermination d'une position fédérale.

Commission corporative

Rapporteur : J. GOUZY

Après la note adressée aux syndicats nationaux sur la constitution des dossiers permettant d'organiser la journée d'action fédérale pour un budget à la hauteur des besoins, il faut maintenant envisager les modalités de cette action.

DELLINGER intervient sur la plate-forme fédérale fonction publique et conteste le vote de la commission administrative précédente qui n'a pas pris en considération les réserves du SNES sur la proposition de majoration indiciaire uniforme.

BERGE demande que la FEN obtienne d'abord une audience du ministre sur les propositions budgétaires envisagées et que celles-ci soient communiquées aux sections départementales au cours de la journée d'action fédérale du 30 mai.

N° 11 — MAI-JUIN 1968

DOUCHIN, AULONG, TUILLIER, DERINNE, BOUGREAU, CARRIERE, DESACHY interviennent à leur tour dans la discussion.

MARANGE, après toutes ces interventions, constate que bien des questions posées dépassent l'objet précis du débat de la commission corporative notamment celle de **DELLINGER** concernant la plate-forme fonction publique.

La dernière commission administrative a accepté le principe de la proposition de majoration indiciaire uniforme en toute connaissance de cause. Elle a repoussé la grève de 24 heures dans cette phase de l'action. Aucun élément nouveau n'est intervenu qui puisse conduire à envisager une mise en cause de ces décisions.

L'audience demandée par **BERGE**, obtenue avant la journée d'action risquerait d'être démobilisatrice.

Il faut poursuivre l'action fonction publique sur les bases déterminées par la commission administrative précédente.

Il faut préparer la journée du 30 mai sur la base d'une action engageant tous nos camarades pour une manifestation départementale en direction des pouvoirs publics (préfet, inspecteur d'académie) et des parlementaires.

La seule raison de ne pas la tenir serait que, dans l'action engagée sur la réforme démocratique de l'université, elle apparaisse tellement dépassée qu'il vaille mieux ne pas l'organiser, au profit d'une action plus large.

Le vote sur les propositions de **GOUZY** sur les instructions à donner aux sections départementales dans le cadre de la journée fédérale d'action sur le budget donne :

— 29 voix POUR.

— 12 voix CONTRE.

EXAMEN DE LA SITUATION par James MARANGE

MARANGE fait part des résultats des interventions faites par la délégation fédérale, mandatée par la dernière commission administrative, auprès du président **BOURGUIBA** qui permettent d'apporter les apaissements souhaités dans l'intérêt de la coopération culturelle, à la suite des réactions suscitées par la répression engagée contre les étudiants de l'université de Tunis.

Il fait ensuite le point de la situation revendicative dans la fonction publique (rencontres intersyndicales, réunion du Conseil supérieur de la fonction publique du 10 mai, proposition de l'UGFF d'une grève de 24 heures entre le 20 et le 30 mai).

DISCUSSION

SOREL pense qu'il faut développer le mouvement sur une base de masse réelle. Il faut insérer la lutte de l'université dans le cadre général. Les organisations représentatives de la classe ouvrière (syndicales, politiques) doivent se concerter, sinon ce sera l'impassé. Ni l'université, ni le reste ne seront satisfaits.

DESACHY déclare qu'il est « raisonnable d'être révolutionnaire ». La violence des étudiants se justifie par la situation économique sans issue qui leur est promise à la sortie de l'université. La confrontation libre entre enseignants, étudiants, lycéens, parents peut conduire à des perspectives révolutionnaires que nous devons aider à dégager.

DEMONT et **MAGNIER** apportent le témoignage de l'émotion soulevée chez les enseignants par le mouvement étudiant et l'exploitation qui en est faite.

CHERAMY : Le combat engagé depuis plusieurs jours par les étudiants et les professeurs de l'Enseignement supérieur fait éclater au grand jour ce que nous n'avons cessé d'affirmer depuis des années : le caractère néfaste et réactionnaire de la politique gouvernementale en

matière d'Education nationale. Les travailleurs au nombre d'un million qui ont manifesté ont exprimé cette prise de conscience de l'opinion publique. Le rôle de la FEN aujourd'hui est d'être la charnière entre le mouvement actuel des étudiants et des professeurs et le mouvement ouvrier. La conjonction de ces forces ne peut se faire en mettant les uns au service des autres, c'est dans le combat que la conjonction peut et doit se réaliser. Chacun détermine librement ses formes d'action ; nous pouvons contribuer efficacement à leur coordination.

Aujourd'hui, nous devons affirmer que les étudiants ne doivent pas perdre une année d'études du fait de la répression policière.

GEISMAR apporte le témoignage direct du SNE Sup sur l'occupation de l'université.

Une action vient d'être décidée en liaison avec l'ORTF occupé par 400 grévistes.

Les usines Renault à Flins viennent d'être occupées.

Des techniques et modes de luttes nouvelles viennent d'être inaugurées qui peuvent

vent aboutir au changement de visage de l'université et du régime.

On n'a pas voulu voir les problèmes. Ils sont aujourd'hui posés.

Le SNES ne doit pas profiter de notre action pour engager des pourparlers avec le ministre. Actuellement, cela aurait un effet de choc sur les étudiants.

ASTRE demande à GEISMAR un complément d'explication sur la position du SNE Sup, en particulier sur la réforme des examens.

CARRIERE estime que les confédérations sont passées à côté de l'essentiel. Le défilé du 13 mai a été prolongé par les étudiants et les barricades.

Le mouvement s'étend au secteur ouvrier (Flins). Il faut que la FEN continue à entendre l'appel des faits.

PETITE, en accord avec CHERAMY sur certains points, conteste la méthode qu'il propose.

Il souligne la sensibilisation du SNES aux problèmes posés par les lycées.

Il demande que la FEN se détermine sur le problème de l'emploi.

DRUBAY s'étonne des assertions de GEISMAR. Il pense qu'il est nécessaire de reporter les examens. Il souhaite que la FEN s'organise avec les syndicats nationaux concernés.

ASTRE : Dans cette situation pré-révolutionnaire, c'est le problème de la société qui est posé à travers celui de l'université.

La FEN doit aider à capitaliser le mouvement actuel sur la plate-forme du CNAL.

Pour organiser les examens, il faut reconnaître la position des organisations représentatives des grands élèves du second degré.

Il faut institutionnaliser le dialogue dans les établissements.

ALAPHILIPPE : Le développement du mouvement étudiant est dû à la répression tentée par un pouvoir impuissant à régler les problèmes de l'université.

Il faut se méfier de certaines initiatives qui pourraient fournir des prétextes au gouvernement.

Il faut intégrer notre combat pour l'Education nationale dans celui engagé par tous les travailleurs.

DAUBARD constate que c'est finalement toute la politique du régime qui est

en cause, mais il faut se méfier de la voie qui conduirait à oublier le parlement ou les forces syndicales.

Le devoir de la FEN est d'aider à la reconstruction de l'UNEF, de ne pas la laisser se déconsidérer.

Dans l'enseignement primaire, les méthodes employées, les œuvres para et péri-scolaires sont orientées dans le sens des contacts enseignants, parents, usagers cherchés par le second degré.

Laisser perdre par les étudiants le bénéfice d'une année de travail serait encore plus qu'une faute : une erreur.

REPOSE DU SECRETAIRE GENERAL

MARANGE précise le sens de l'appui apporté dès le premier jour à l'UNEF et au SNE Sup : ni volonté de récupération du mouvement à son profit, ni mise en garde restrictive sur le plan de sa motivation. Mais, en fonction de l'évolution prévisible de la situation, il faut faire en sorte que cette lutte ne soit pas, un jour, dissociée de la lutte d'ensemble des travailleurs. Dans cette optique, la FEN a un rôle spécifique à jouer qui détermine son orientation fondamentale ; ce rôle consiste à réaliser la nécessaire conjonction entre l'université et le monde du travail, c'est-à-dire, pratiquement et dans l'immédiat, à assurer la liaison entre étudiants, professeurs et travailleurs sans subordination des uns aux autres et dans quelque sens que ce soit.

La FEN doit également être prête à faciliter les coordinations sur le plan des relations enseignants-enseignés à l'intérieur des établissements. Des propositions précises (représentation démocratique des élèves, participation à l'organisation de la vie scolaire, foyers socio-culturels dans

les lycées, etc.) doivent être étudiées en accord avec les syndicats de la FEN intéressés.

Le problème des examens est primordial — pas seulement celui du baccalauréat mais aussi des examens du technique, du BEPC, des concours de recrutement. Il faut que la FEN mette sans tarder à l'étude les mesures nécessaires, en liaison avec les représentants des élèves pour tenter de mettre en œuvre une position commune.

MARANGE propose à la commission administrative de se prononcer à ce sujet sur la position de principe suivante : « Sans préjuger des décisions pratiques qu'elle aura à prendre, la FEN s'engage publiquement à faire, dans le domaine de sa compétence, tout son possible pour que les élèves ne subissent aucun préjudice — et notamment dans leurs examens — du fait des circonstances. »

Sur ces conclusions et cette orientation, la commission administrative donne son accord par un vote unanime.

La ligne de conduite de la FEN a été clairement exprimée dans le communiqué fédéral du 6 mai (qu'on trouvera dans ce numéro). La FEN a été dès le début en liaison permanente avec l'UNEF et le SNE Sup, et a appuyé leurs trois revendications :

— abandon immédiat des poursuites et des sanctions ;
— libération des étudiants arrêtés ;
— départ des forces de police de la Sorbonne.

Si la déclaration du Premier ministre, le 11 mai, se voulait apaisante, on peut dire qu'elle aurait dû venir quatre jours plus tôt et que ce retard a entraîné les événements graves de la nuit du 10 au 11.

Puis la magnifique journée du 13 mai ouvre la phase ouvrière des événements bien qu'aucune confédération n'ait lancé l'ordre de grève générale. C'est dans ces conditions que la FEN a lancé, le 20, l'ordre d'arrêt général du travail, ordre qu'elle fut la seule organisation syndicale à lancer pour tous ses adhérents.

Nous avons, par la suite, dû faire pression pour participer aux négociations générales de Grenelle où l'on nous

avait « oubliés ». Dans ces négociations, l'intervention de la FEN a obligé le Premier ministre :

— à reconnaître la nécessité d'une refonte profonde de l'Université ;
— à accepter pour cette tâche la participation des enseignants, des étudiants et des parents ;
— à accepter l'idée de la co-gestion dans les structures nouvelles.

Dans les négociations « Fonction publique », la FEN a également joué un rôle moteur sur le plan des orientations : attribution, par exemple, des 10 points d'indice uniforme et des 5 points supplémentaires jusqu'à l'indice 293 (indice réel), intégration de l'indemnité de résidence.

Enfin, sur le plan des discussions « Education Nationale », l'effort a porté sur les créations d'emplois (16 000 ont été obtenus en plus des 26 000 prévues au budget), la résorption progressive des effectifs, la définition de nouvelles méthodes de discussion en particulier s'agissant de la rénovation de l'Université dont on ne pouvait discuter sérieusement en quelques heures, mais qui restait un élément essentiel de l'accord possible.

Aujourd'hui, vous êtes réunis pour vous prononcer sur l'ensemble de ces discussions. Mais vous devez, comme nous l'avons fait lorsque nous avons lancé la grève, tenir compte aussi du contexte social actuel, c'est-à-dire d'une reprise totale du travail dans la Fonction publique dès demain, d'une reprise presque totale dans le secteur nationalisé et d'accords partiels intervenant de plus en plus dans le secteur privé, des pressions de toute nature qui se manifestent sur nos camarades pour exiger la réouverture des écoles et des établissements scolaires.

La décision de poursuivre ou d'arrêter l'action vous appartient mais l'action syndicale ne s'arrêtera pas, quelle que soit cette décision.

Les représentants des sections départementales

MARIET (Tarn-et-Garonne), **BON** (Isère), **ALLEMAND** (Drôme), **AUBERT** (Loir-et-Cher), **POTHERAT** (Essonne), **RIPOCHE** (Loire-Atlantique) interviennent tour à tour pour indiquer :

— ou bien que leur section s'est orientée vers la poursuite de la grève, soit à cause de la relative insuffisance des résultats obtenus, soit par l'imprécision des engagements gouvernementaux en matière de rénovation de l'Université ;

— ou bien que, dans leur section, les opinions sont très partagées et que dans les secteurs ruraux en particulier, les enseignants sont soumis à des pressions qui rendent de toute manière inévitable un mouvement de reprise du travail si la grève se prolongeait.

Mais la grosse majorité des orateurs affirment leur volonté d'appliquer avec discipline la décision qui sera finalement prise.

Les représentants des syndicats nationaux

NEAUMET (Professeurs d'Education Physique) s'affirme d'accord avec l'analyse de MARANGE mais souhaite que la pression de l'action puisse être maintenue dans les secteurs de l'Education Nationale où les personnels n'ont encore obtenu que très peu. Cependant, il reconnaît qu'il sera extrêmement difficile de rester seuls en grève et se pliera à la discipline fédérale.

ROGNIAUX (Professeurs d'Ecole Normale), en se prononçant pour la poursuite de la grève, affirme cependant qu'il appliquera la décision fédérale quelle qu'elle soit.

FONTAINE (S.N.E.Sup.) déclare que si les négociations ont pu apporter des satisfactions non négligeables à un certain nombre de syndicats, il n'en est pas de même pour le S.N.E.Sup. qui réclame la refonte totale de l'Université.

DRUBAY (S.N.E.S.) se prononce pour la poursuite du mouvement et pour exiger du gouvernement une reprise des négociations afin d'obtenir plus que ce qui a été obtenu.

DAUBARD (S.N.I.), après avoir affirmé la solidarité du S.N.I. avec les étudiants s'est prononcé le matin même, pour une reprise du travail dès demain et cela en fonction de l'évolution générale de la situation et des difficultés particulières aux zones rurales.

FOURNIER (S.N.E.T.-A.A.) : la majorité du syndicat se prononce en faveur

de la reprise du travail, ce qui ne signifie pas du tout l'abandon de la lutte.

CORMON (Instructeurs) : si une majorité du syndicat s'est prononcé pour la poursuite, il se ralliera cependant à la décision fédérale.

HANTUTE (Inspecteurs départementaux de l'Education Nationale) : son syndicat s'est partagé, l'opinion prédominante étant pour une poursuite de l'action mais à condition que cette décision soit celle de toute la F.E.N.

CHEVILLOT (Chercheurs) pense que la question se pose en termes de solidarité avec les mouvements étudiants et ouvriers, aussi la majorité de son syndicat est pour l'action continuée. Il souhaite que la F.E.N. laisse chacun de ses syndicats libre de se déterminer.

JOSEPH (Jeunesse et Sports) et **Mme GOULARD** (Personnel social et médico-social scolaire) regrettent que le ministère de la Jeunesse et des Sports et celui des Affaires Sociales n'aient pas jugé bon d'ouvrir, avec les syndicats intéressés, des négociations pour la satisfaction de revendications essentielles qu'ils rappellent.

SECOND (Education Surveillance) fait part de l'état des discussions difficiles avec le ministre de la Justice et demande le soutien de la F.E.N.

FAGET (Directeurs de C.E.T.) se range à l'avis de la majorité mais maintiendra les consignes d'action administrative arrêtées avant la grève.

SANDRIN (Professeurs Spéciaux) serait partisan d'une action continuée mais appliquera la discipline fédérale.

GOUELLAIN (Administration Universitaire) a décidé à 75 % la reprise du travail.

TUILIER (Bibliothèques) peut encore poursuivre le mouvement quelques jours mais chaque syndicat devrait en décider dans son secteur.

DAMMARETZ (Agents) : décision de reprise du travail.

HAREMZA : son syndicat a voté contre la reprise.

Les membres de la commission administrative

BERGE fait état d'une consultation faite dans 7 sous-sections de son département et qui ont donné une majorité à la poursuite de la grève. Il est partisan de cette poursuite au moins jusqu'à lundi.

DESACHY : il y avait, dans le mouvement, des possibilités révolutionnaires qui n'ont pas été exploitées ni par les confédérations syndicales, ni par la F.E.N. Les élections sont un moyen de noyer le mouvement. Les propositions du gouvernement en matière d'Education nationale imposent la poursuite de la grève.

BEHAR : La révolution universitaire remet en question l'ordre social. Le S.N.E.S. est prêt à repartir dans la bataille car les problèmes ne sont pas réglés.

GORSSE : Si nous nous prononçons pour l'arrêt de la grève, il y aura des mécontentements dans le second degré et dans le supérieur et sans doute des poursuites sporadiques de l'action. Si nous continuons la grève, nous risquons d'assister au moins dans les secteurs ruraux à l'amenuisement du nombre des grévistes à 30 ou 40 %.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Réponse du Secrétaire Général

Le vote des membres de la commission administrative qui aura lieu tout à l'heure montrera si la F.E.N. est un simple cartel ou si c'est l'organisation unitaire qui a lancé et réussi magnifiquement une grève totale, qu'elle est aussi capable de terminer de manière unitaire.

Si les résultats obtenus ne nous apportent pas tout ce que nous souhaitons, il faut les situer dans le contexte actuel qui est :

— L'obtention pour les enseignants des avantages Fonction publique (majoration de traitement de l'ordre de 14 %).

— L'obtention en plus d'une partie des revendications enseignantes (notamment la création de 16 000 emplois nouveaux et l'engagement de mise à l'étude de problèmes dont l'examen avait été, jusqu'ici, refusé par le ministre).

— L'abandon de l'action, dès maintenant, par le secteur public et le secteur nationalisé et la perspective que les enseignants soient seuls à poursuivre la grève.

— La pression à laquelle sont soumis les enseignants ruraux qui représentent la moitié de nos effectifs et le risque d'affranchissement du mouvement qui en découle.

Dans ce contexte et mis à part les secteurs du supérieur et des chercheurs, c'est une solution fédérale qui doit être prise et cette solution de lucidité et de courage, c'est la levée de la grève assortie de la détermination de poursuivre l'action sur l'ensemble des problèmes qui demeurent.

Une discussion sur un communiqué du S.N.E.S.

À la suite de l'intervention de MARANGE, CHERAMY s'étonne que le S.N.E.S. ait, le matin même, publié un communiqué demandant à ses syndicats de poursuivre la grève alors que les dirigeants de ce syndicat savaient que quelques heures après, le conseil national de la F.E.N. devait se prononcer sur ce problème. Le S.N.I. qui avait pris une position contraire au même moment n'a pas rendu publique sa position, ce qui est un geste fédéral.

Une controverse à laquelle participent ALAPHILIPPE, MARANGE, DERNELLE, DRUBAY, CHERAMY, ASTRE, CHEVILLOT, DAUBARD se poursuit sans entraîner de conclusion.

Mise aux voix de la poursuite ou de l'arrêt de la grève

CHEVILLOT présente une motion d'ordre demandant à la commission administrative de se prononcer d'abord pour la liberté laissée aux syndicats nationaux de poursuivre ou d'arrêter la grève dans leur secteur.

Cette motion d'ordre est repoussée : 40 voix contre, 18 voix pour et 2 refus de vote.

Enfin, le vote sur le fond, c'est-à-dire arrêt ou poursuite de la grève donne les résultats suivants :

Pour l'arrêt	31 voix
Contre l'arrêt	23 voix
Abstention	1 voix
Refus de vote	8 voix

Conseil national de la F.E.N. du 6 juin 1968

Président : Vessilier

Exposé de J. Marangé Secrétaire général

L'importance et la gravité de la situation justifient la tenue de ce Conseil National extraordinaire regroupant les membres de la Commission Administrative, les représentants des sections départementales, les représentants des syndicats nationaux.

on ne compose pas
avec une société
en décomposition

PRENEZ VOS
DÉSIRS

POUR DES

RÉALITÉS!

PLUS DE
FRONTIÈRES

~~INTERDIT DE F~~
il est interdit
d'interdire

Vous êtes tous
concernés

L'IMAGINATION
PREND LE POUVOIR

Jours de mai 1968
Je n'ai nulle arme que cette loi que je ne veux subir qui
oublie que la rue est mon lieu de toujours
nourries j'ai portées en vos jours,
Je n'ai nulle arme que ma vie qui battait et que d'images
humide, au soi, dans ce vent froid de mai, la force de
vos rires
m'étonnais dans les murs et renouais enfin, dans cette
clameur ancienne, la terre et son dieu et la voix me
houssoit
Ma force se voilait dans le rouge et le chlore, mais le
feu arrivait et plus je grandissais
En cette couleur d'après je naissais à mon nom et je
puis vous, le dire, sans honte de mon cœur, je m'appelle
Liberté

l'un des poèmes anonymes rassemblés
par le C.R.A.C (Comité Révolutionnaire
d'Action Culturelle de
la Sorbonne)